

Compte financier  
MMXXII







## ÉDITORIAL



Madame, Monsieur, très cher(e)s collègues,

Comme chaque année à pareille époque, je m'adresse ici à vous pour vous présenter les comptes annuels de l'École nationale des chartes et faire la synthèse de l'année écoulée sous l'angle financier et comptable.

Sur le plan de la gestion, 2022 est à l'équilibre. En présentant un résultat légèrement positif de 110 k€ malgré un contexte économique perturbé, l'École confirme sa bonne santé financière.

Le net retrait du résultat par rapport à l'année passée (671 k€) s'explique essentiellement par la forte hausse des charges qui n'a pu être compensée par des revenus restés malheureusement à niveau constant, malgré la hausse notable de l'activité de la formation continue.

Les principales causes sont l'inflation, phénomène inédit depuis de plusieurs années (+5,2% en moyenne en 2022 contre seulement +0,5% en 2020) lié à la crise énergétique et un rattrapage post Covid suite à la crise sanitaire.

Dans les comptes, les conséquences les plus directes sont :

- Une hausse de la masse salariale (+389 k€) liée principalement à l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique (+3,5% soit +140 k€) décidée par le gouvernement pour compenser l'inflation sans que l'Etat ait pour autant abondé sa subvention pour charges de service public qui est notre principale source de financement. Cette hausse s'ajoute à diverses mesures catégorielles décidées par l'École (+132 k€) mais aussi au fameux « Glissement Vieillesse Technique » (GVT), mécanisme par lequel la masse salariale se renchérit mécaniquement d'une année sur l'autre, du fait des avancements de carrière liés à l'ancienneté des personnels (+50 k€).

- La reprise des déplacements des personnels et des étudiants, déplacements qui avaient été stoppés net pendant la crise sanitaire (+115 k€ entre 2021 et 2022 soit un doublement du poste).

Il convient de souligner que la forte hausse des prix de l'énergie (+23,1% en moyenne en 2022) qui a mis de nombreuses universités en fort déficit, a en revanche, peu pesé sur la gestion de l'École du fait de notre raccordement au réseau public de chauffage urbain de la ville de Paris dont les prix sont restés stables en 2022.

Du côté de l'équilibre financier, les fondamentaux demeurent solides puisque notre fonds de roulement s'établit à 142 jours de fonctionnement, et notre trésorerie à 152 jours. En se situant bien au-delà du seuil de prudence de 30 jours communément admis, ces bons fondamentaux nous mettent assurément à l'abri du risque d'insolvabilité. Ils nous ménagent également de réelles marges de manœuvre pour entretenir notre outil de production, participer à la rénovation énergétique de nos bâtiments et développer de nouveaux projets comme la création de notre future fondation en 2023 (1 M€).

A noter que l'École s'est engagée dans une démarche conduisant à mieux valoriser dans ses comptes, son patrimoine immatériel en décidant de suivre à l'actif, les coûts de numérisation des thèses de ses étudiants. La mise en ligne de 58 nouvelles thèses en 2022, sur le portail ThENC@ accessible depuis le site internet de l'École constitue une étape supplémentaire dans la numérisation potentielle des 3 000 thèses soutenues par les élèves de l'École depuis 1849.

Pour la deuxième année consécutive, l'École soumet ses états financiers à la certification d'un commissaire aux comptes. L'année passée, les comptes ont été certifiés avec toutefois une réserve. Celle-ci portait sur l'absence de valorisation des locaux que nous occupons sur les sites de la Bibliothèque nationale de France et du Campus Condorcet. En 2022, les discussions menées avec la BnF ont permis de régulariser en partie la situation mais malgré les démarches engagées, l'occupation sur le Campus Condorcet reste à valoriser. Je forme ici le vœu que les discussions avec la gouvernance du Campus puissent enfin aboutir avant la fin 2023, afin de permettre à l'École nationale des chartes, de disposer d'états financiers reflétant encore plus parfaitement sa réalité économique.

Enfin, au moment où l'École réorganise ses services comptables dans le sens d'une plus grande intégration au sein de l'université PSL, je redis ici tout le plaisir que j'ai eu à piloter sa gestion comptable. Après 13 années passées au service de l'École, je suis fier de passer aujourd'hui le flambeau.

Je mesure ici tout le chemin parcouru entre la rue de la Sorbonne en 2010 et la rue de Richelieu aujourd'hui, en accompagnant l'École sur la voie de son autonomie en 2021 et démontrant, je l'espère, dans des contextes qui ont pu être à certains moments chahutés, que la comptabilité est un des leviers de modernisation de la gestion publique. Telle était en tous cas, mon ambition.

Je souhaite à l'École tout le rayonnement qu'elle mérite !

Pascal Pain  
Agent comptable  
pascal.pain@chartes.psl.eu



# SOMMAIRE

<b>1. LES ÉTATS BUDGÉTAIRES DU COMPTE FINANCIER</b>	<b>9</b>
1.1. Tableau des emplois (tableau 1)	9
1.2. Autorisations budgétaires (tableau 2)	10
1.3. Équilibre financier (tableau 4)	10
1.4. Situation patrimoniale (tableau 6)	11
<b>2. BILAN AU 31/12/2022</b>	<b>14</b>
<b>3. COMPTE DE RÉSULTAT 2022</b>	<b>16</b>
<b>4. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION</b>	<b>21</b>
4-1. Faits caractéristiques et comparabilité des comptes	21
4-2. Principes et méthodes d'évaluation	28
4-2-1. Immobilisations incorporelles et corporelles	29
4-2-2. Subventions d'investissement	34
4-2-3. Stocks	34
4-2-4. Créances	35
4-2-5. Rattachement des charges et des produits à l'exercice	35
<b>5- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN</b>	<b>39</b>
5-1. Actif	39
5-1-1. Actif immobilisé	note ❶ 40
5-1-2. Stocks	note ❷ 41
5-1-3. Créances	note ❸ 43
5-1-4. Charges constatées d'avance	note ❺ 44
5-1-5. Trésorerie	note ❹ 44
5-2. Passif	45
5-2-1. Capitaux propres	note ❻ 46
5-2-2. Provisions pour risques et charges	note ❼ 47
5-2-3. Dettes	note ❽ 48
5-2-4. Produits constatés d'avance	note ❾ 48
<b>6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>51</b>
6-1. Produits	51
6-2. Charges	58
<b>7- TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>63</b>
<b>8- ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>65</b>
<b>9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE</b>	<b>65</b>



# 1. LES ÉTATS BUDGÉTAIRES DU COMPTE FINANCIER

Il s'agit des tableaux prévus aux articles 1 et 3 de l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

## 1.1. TABLEAU DES EMPLOIS (TABLEAU 1)

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		EMPLOIS SOUS PLAFOND ETAT	EMPLOIS FINANCÉS SUR BUDGET ETABLISSEMENT	GLOBAL
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT	En ETPT	En ETPT
Enseignants, enseignants- chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires		14.6
		CDI		0.0
	Non permanents	CDD	4.8	8.6
S/TOTAL EC		19.4	8.6	28.0
ELÈVES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES		72.3		72.3
BIATSS	Permanents	Titulaires		31.0
		CDI	5.3	8.9
	Non permanents	CDD	7.1	11.4
S/TOTAL BIATSS		41.7	16.7	58.4
CONSOMMATION DES EMPLOIS		133.4	25.3	158.7
RAPPEL DU PLAFOND DES EMPLOIS PRÉVISIONNEL FIXÉ PAR L'ÉTAT AU 01/01/2022		136.0	PLAFOND DES EMPLOIS CONSOMMÉS AU 31/12/2022	158.7

## 1.2. AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES (TABLEAU 2)

DÉPENSES				
	PRÉVISION		EXÉCUTION	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 930 007	8 930 007	8 786 894	8 786 894
Fonctionnement	2 067 160	2 067 160	1 915 412	1 915 412
Investissement	128 595	128 595	123 734	123 734
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>11 125 762</b>	<b>11 125 762</b>	<b>10 826 040</b>	<b>10 826 040</b>

RECETTES		
RECETTES GLOBALISÉES	PRÉVISION	EXÉCUTION
Subvention pour charges de service public	9 899 434	9 996 160
Autres financements de l'Etat - Fiscalité affectée	6 179	6 179
Autres financements publics	1 045 142	1 065 105
Recettes propres	393 861	438 186
<b>RECETTES FLÉCHÉES</b>		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 344 616</b>	<b>11 505 629</b>

	PRÉVISION	EXÉCUTION
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE</b>	<b>+218 854</b>	<b>+679 589</b>

Montants en €

## 1.3. ÉQUILIBRE FINANCIER (TABLEAU 4)

BESOINS (UTILISATION DES FINANCEMENTS)			FINANCEMENTS (COUVERTURE DES BESOINS)		
	PRÉVISION	EXÉCUTION	PRÉVISION	EXÉCUTION	
Solde budgétaire (déficit)			218 854	679 589	Solde budgétaire (excédent)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	9 500	9 108	4 500	5 938	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
<b>SOUS-TOTAL DES OPÉRATIONS AYANT UN IMPACT NÉGATIF SUR LA TRÉSORERIE</b>	<b>9 500</b>	<b>9 108</b>	<b>223 354</b>	<b>685 527</b>	<b>SOUS-TOTAL DES OPÉRATIONS AYANT UN IMPACT POSITIF SUR LA TRÉSORERIE</b>
VARIATION DE TRÉSORERIE	213 854	676 419			VARIATION DE TRÉSORERIE
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	<i>213 854</i>	<i>676 419</i>			<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>223 354</b>	<b>685 527</b>	<b>223 354</b>	<b>685 527</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENT</b>

Montants en €

## 1.4. SITUATION PATRIMONIALE (TABLEAU 6)

### 1.4.1. COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	PRÉVISION 2022	EXÉCUTION 2022	PRODUITS	PRÉVISION 2022	EXÉCUTION 2022
Personnel	8 736 542	8 613 618	Subventions de l'Etat	9 899 434	9 900 160
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 841 710	3 325 651	Fiscalité affectée	6 179	6 179
			Autres subventions	592 745	526 213
			Autres produits	1 167 686	1 616 388
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>11 578 252</b>	<b>11 939 269</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>11 666 044</b>	<b>12 048 939</b>
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	87 792	109 670	Résultat : perte (4) = (1) - (2)		
<b>TOTAL ÉQUILIBRE DU COMPTE DE RÉSULTAT (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>11 666 044</b>	<b>12 048 939</b>	<b>TOTAL ÉQUILIBRE DU COMPTE DE RÉSULTAT (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>11 666 044</b>	<b>12 048 939</b>

Montants en €

### 1.4.2. CALCUL DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

	PRÉVISION	EXÉCUTION
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE (3) OU PERTE (-4))	87 792	109 670
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	900 000	1 275 496
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-850 000	-1 161 467
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
<b>CAF/IAF</b>	<b>137 792</b>	<b>223 699</b>

Montants en €

### 1.4.3. ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATÉS

EMPLOIS	PRÉVISION	EXÉCUTION	RESSOURCES	PRÉVISION	EXÉCUTION
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	137 792	223 699
			Financement de l'actif par l'État		
			Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé		
Investissements	128 595	132 804	Subventions d'investissement	-	
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>128 595</b>	<b>132 804</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>137 792</b>	<b>223 699</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>	<b>9 197</b>	<b>90 895</b>	<b>PRÉLÈVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

*Montants en €*

## 1.4.4. INDICATEURS FINANCIERS

	PRÉVISION	EXÉCUTION
Variation du Fonds de roulement : prélèvement ou apport	9 197	90 895
Variation du besoin en Fonds de roulement	-204 657	-585 524
Variation de la Trésorerie : prélèvement ou apport	213 854	676 419
Niveau du Fonds de roulement 31/12/2022	4 117 611	4 199 308
Niveau du besoin en Fonds de roulement	65 268	-315 600
Niveau de la trésorerie 31/12/2022	4 052 343	4 514 908

*Montants en €*

Au 31 décembre 2022, le fonds de roulement représente 142 jours calendaires de dépenses de fonctionnement décaissables contre 147 jours en 2021.

Le fonds de roulement contribue avec les dettes à financer le cycle d'exploitation (Stocks et créances) et alimente la trésorerie de l'établissement. Cette dernière s'établit à 4,5 M€ à la clôture de l'exercice ce qui représente 152 jours de fonctionnement hors charges non décaissables (contre 137 jours).

## BILAN AU 31/12/2022

Montants en €

ACTIF	NOTE DE RENOI À L'ANNEXE	2022			2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>①</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		162 329,78	-15 473,66	146 856,12	133 129,82
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		34 448 729,46	-5 259 707,14	29 189 022,32	22 972 905,72
Terrains		5 610 000,00		5 610 000,00	5 610 000,00
Constructions		20 778 617,29	-4 117 467,59	16 661 149,70	10 518 239,18
Installations techniques, matériels, et outillage		123 135,00	-51 452,02	71 682,98	83 996,48
Collections		6 432 320,06	-6 875,33	6 425 444,73	6 263 695,60
Autres immobilisations corporelles		1 504 657,11	-1 083 912,20	420 744,91	496 974,46
Immobilisations mises en concession				-	-
Immobilisations corporelles en cours				-	-
Avances et acomptes sur commandes				-	-
Immobilisations grevées de droits				-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)				-	-
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				-	-
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		34 611 059,24	-5 275 180,80	29 335 878,44	23 106 035,54
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>STOCKS</b>	<b>②</b>	535 347,23	-410 267,43	125 079,80	111 845,97
<b>CRÉANCES</b>	<b>③</b>	955 232,40	-16 815,97	938 416,43	666 203,98
Créances sur des entités publiques		89 045,97		89 045,97	85 315,53
Créances clients et comptes rattachés		853 582,72	-16 815,97	836 766,75	574 559,34
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		6 776,28		6 776,28	-
Créances opérations pour comptes de tiers (intervention)				-	-
Créances sur les autres débiteurs		5 827,43		5 827,43	6 329,11
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>④</b>	9 908,37		9 908,37	25 259,18
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		1 500 488,00	-427 083,40	1 073 404,60	803 309,13
<b>TRÉSORERIE</b>	<b>⑤</b>				
Valeurs mobilières de placement				-	-
Disponibilités		4 514 943,17		4 514 943,17	3 838 768,38
Autres				-	-
<b>TOTAL TRÉSORERIE</b>		4 514 943,17	-	4 514 943,17	3 838 768,38
Comptes de régularisation					
Ecarts de conversion Actif					
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		40 626 490,41	-5 702 264,20	34 924 226,21	27 748 113,05

# BILAN AU 31/12/2022

Montants en €

PASSIF	NOTE DE RENOI À L'ANNEXE	2022	2021
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>6</b>		
Financements reçus			
Financement de l'actif par l'État		22 477 684,28	16 415 885,00
Financement de l'actif par des tiers		159 291,03	161 928,13
Fonds propres des fondations			-
Écarts de réévaluation			-
Réserves		10 142 433,91	9 366 586,44
Report à nouveau		-98 742,08	-98 742,08
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		109 670,17	671 234,47
Provisions réglementées			
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>		<b>32 790 337,31</b>	<b>26 516 891,96</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>7</b>		
Provisions pour risques		156 000,00	169 500,00
Provisions pour charges		161 728,00	131 544,00
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>317 728,00</b>	<b>301 044,00</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires			
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers			
Dettes financières et autres emprunts		38,12	38,12
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>		<b>38,12</b>	<b>38,12</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>8</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		84 971,29	130 060,78
Dettes fiscales et sociales		147 705,60	188 855,00
Avances et acomptes reçus		208 000,00	124 000,00
Dettes correspondant à des opé. pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			
Autres dettes non financières		11 534,25	7 846,00
Produits constatés d'avance	<b>9</b>	1 363 876,64	479 097,85
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES</b>		<b>1 816 087,78</b>	<b>929 859,63</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
Autres éléments de trésorerie passive		35,00	279,34
<b>TOTAL TRÉSORERIE</b>		<b>35,00</b>	<b>279,34</b>
Comptes de régularisation			
Ecarts de conversion Passif			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>34 924 226,21</b>	<b>27 748 113,05</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

Montants en €

PRODUITS	NOTE DE RENVOI À L'ANNEXE	2022	2021
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE</b>		10 438 730,01	10 416 018,65
Subventions pour charges de service public		9 900 160,00	9 876 356,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques		530 741,31	523 344,96
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention		-	-
Dons et legs		1 650,00	12 010,00
Produits de la fiscalité affectée	<b>2</b>	6 178,70	4 307,69
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		<b>448 742,33</b>	<b>464 754,90</b>
Ventes de marchandises		-	608,51
Ventes de biens ou prestations de services		325 163,56	284 936,83
Produits de cessions d'éléments d'actif		-	-
Autres produits de gestion		68 264,30	149 206,42
Production stockée -		44 521,47	-22 019,86
Production immobilisée		10 793,00	52 023,00
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	<b>3</b>	-	-
<b>AUTRES PRODUITS</b>		<b>1 161 466,99</b>	<b>959 072,43</b>
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		393 159,17	466 129,93
Reprises du financement rattaché à un actif		768 307,82	492 942,50
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		-	-
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 048 939,33</b>	<b>11 839 845,98</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits des participations et des prêts			
Intérêts sur créances non immobilisées			
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Gains de change			
Autres produits financiers			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières			
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>-</b>	
Resultat de l'activité (perte)			
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>12 048 939,33</b>	<b>11 839 845,98</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

Montants en €

CHARGES	NOTE DE RENOI À L'ANNEXE	2022	2021
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4</b>		
Achats de marchandises		-	-
Variation des stocks		679,38	3 954,34
Consommation de marchandises et approvisionnements		236 009,40	234 500,72
Services extérieurs		723 179,18	649 027,94
Autres services extérieurs		614 964,47	547 072,77
Charges de personnel		8 613 617,90	8 230 676,38
Salaires, traitements et rémunérations diverses		5 141 463,82	4 881 815,32
Charges sociales		3 360 824,03	3 242 547,34
Intéressement et participation			
Autres charges de personnel		111 330,05	106 313,72
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		475 323,18	429 549,70
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et VNC des actifs cédés		1 275 495,65	1 073 829,66
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 939 269,16</b>	<b>11 168 611,51</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>			
Dispositif d'intervention pour compte propre			
Transfert aux ménages		-	-
Transferts aux entreprises			
Transferts aux collectivités territoriales			
Transferts aux autres entités			
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme			
Dotations aux provisions et dépréciations		-	-
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)		-	-
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>		<b>11 939 269,16</b>	<b>11 168 611,51</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Charges d'intérêt			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Pertes de change		-	-
Autres charges financières		-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		-	-
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Impôt sur les sociétés		-	-
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>11 939 269,16</b>	<b>11 168 611,51</b>
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ (BÉNÉFICE)		109 670,17	671 234,47
<b>TOTAL</b>		<b>12 048 939,33</b>	<b>11 839 845,98</b>

## VISA DU COMPTE FINANCIER ÉTABLI AU 31/12/2022

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-101,

Vu l'article 202 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

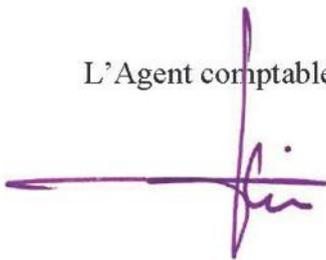
Le compte financier établi par l'agent comptable, sur la base des documents communiqués par l'ordonnateur pour les états de comptabilité dont celui-ci est chargé, comprend :

- les tableaux prévus à l'article 3 de l'arrêté du 18 décembre 2015 susvisé;
- les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe.

L'ordonnateur et l'agent comptable arrêtent conjointement les comptes de l'exercice 2022.

A Paris, le 10 mars 2023,

L'Agent comptable,



Pascal Pain

La Directrice



Michelle Bubeniecek





## 4- FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'exercice budgétaire et comptable correspond à l'année civile (article R719-57 du Code de l'éducation). Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros (k€).

### 4-1. FAITS CARACTÉRISTIQUES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES

#### Un établissement, trois entités

L'École nationale des chartes est un établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement en vertu du décret n° 87-832 du 8 octobre 1987.

Elle a pour mission d'assurer la formation de personnels scientifiques des archives et des bibliothèques. Elle concourt à la formation de tous les personnels qui contribuent à la connaissance scientifique et à la mise en valeur du patrimoine national. Elle participe à la formation et à la recherche des étudiants en sciences de l'homme et de la société, particulièrement dans les disciplines relatives à l'étude critique, l'exploitation, la conservation et la communication des sources historiques.

Par ailleurs, l'École accueille le comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) qui lui a été rattaché par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) en date du 12 juin 2007.

Le CTHS est chargé essentiellement d'assurer la publication d'ouvrages scientifiques, de développer l'activité des sociétés savantes notamment en organisant un congrès annuel.

Enfin, par convention signée le 16 septembre 2019, le MESR a confirmé la gestion de l'Urfist de Paris, Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique, en tant que service rattaché, par l'École des chartes. Les missions de l'Urfist sont la conception et la réalisation d'actions de formation et d'outils pédagogiques.

Ainsi composée de trois entités, l'École des chartes demeure un seul et unique établissement public disposant seul de la personnalité juridique. L'ordonnateur principal en est le directeur et l'ordonnateur secondaire, le Président du CTHS pour les seules opérations relevant de l'institut.

Le présent compte financier retrace l'ensemble des opérations des trois entités en produisant un bilan et un compte de résultat uniques.

---

1 Cette convention fait suite à une convention signée initialement en 2002.

## L'École nationale des chartes : Un établissement bénéficiant désormais des responsabilités et compétences élargies.

Souhaitant disposer d'une plus grande autonomie de gestion, l'École a pu accéder le 1<sup>er</sup> janvier 2021 aux responsabilités et compétences élargies (RCE) en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines offertes par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 dite « Libertés et responsabilités des universités » (articles L. 712-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'éducation)

Sur un plan pratique, le passage aux RCE a les conséquences suivantes pour les états financiers :

- D'une part, l'Etat a transféré à l'École la rémunération des personnels titulaires et des élèves fonctionnaires dont il supportait jusqu'alors entièrement la charge directement sur son budget. Le transfert a porté sur une masse salariale de 6,7 M€ charges sociales comprises.

L'Etat a naturellement accompagné ce transfert d'un abondement de la subvention pour charge de service public (SCSP) qu'il verse à l'établissement.

Désormais, l'École comptabilise sur son propre budget l'ensemble de la masse salariale de son personnel et non plus seulement celle relative aux personnels contractuels, aux heures complémentaires et vacations des personnels enseignants.

A noter que les opérations de paie (liquidation, paiement des personnels et règlement des cotisations aux organismes sociaux) sont effectuées à façon par la Direction des Finances publiques de la région Ile-de-France (Paris) en vertu d'une convention de prestation de services.

- D'autre part, les comptes sont désormais soumis obligatoirement à la certification d'un commissaire aux comptes. Les comptes 2022 sont donc soumis à certification pour la 2<sup>ème</sup> fois.

### Un contexte économique fortement marqué par le retour de l'inflation

Après avoir subi fortement les conséquences de la crise sanitaire consécutive à la pandémie de Covid 19 en 2020, l'activité de l'École est, malgré la persistance de l'épidémie, revenue presque à la normale en 2021 sans toutefois retrouver les niveaux de 2019, d'avant la crise.

La reprise économique constatée en 2021 dans le monde, en grande partie liée à un phénomène de rattrapage post-Covid, s'est accompagnée d'une forte reprise de l'inflation. Ce phénomène s'est encore amplifié au début 2022 avec la guerre en Ukraine qui est notamment à l'origine de fortes tensions sur le prix de l'énergie.

En moyenne selon l'INSEE, l'inflation s'est élevée à +5,2% en France en 2022 alors qu'elle n'était que de +1,6% en 2021 et +0,5% en 2020. La hausse des prix de l'énergie est encore plus marquée : +23,1 % en moyenne, après une hausse déjà sensible en 2021 (+10,5 %).

Ce contexte inédit de crise énergétique a eu toutefois un impact plus limité qu'attendu sur les comptes de l'École du fait de notre raccordement au réseau public de distribution de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) concessionnaire de la ville de Paris, dont les tarifs sont restés stables malgré la crise.

De façon plus indirecte, l'École a dû financer la hausse du point d'indice de la fonction publique décidée en juillet 2022 par le gouvernement pour tenir compte de l'inflation (+3,5% soit une augmentation de la masse salariale de +140 k€ sur l'exercice).

<sup>1</sup> Arrêté des ministres de l'Enseignement supérieur et des Comptes publics en date du 21 décembre 2020.

## Coopération interuniversitaire et investissements d'avenir

L'ENC est membre fondateur du Campus Condorcet. L'établissement public Campus Condorcet a pour mission de concevoir et réaliser les infrastructures de la future Cité des humanités et sciences sociales, au nord de Paris (Porte de la Chapelle et Aubervilliers). Financés en partie par le grand emprunt lancé par l'État en 2010 (Investissements d'avenir, opération campus), les travaux de la première phase à Aubervilliers se sont achevés en 2019. Le Campus Condorcet a pu ainsi ouvrir ses portes au mois de septembre et accueillir ses premiers occupants au nombre desquels, le CTHS (voir infra) et le Centre Jean-Mabillon.

Ce campus a vocation à devenir un des tout premiers pôles européens d'enseignement et de recherche en sciences humaines et sociales. Il accueillera en vitesse de croisière 18 000 étudiants, chercheurs et personnels administratifs sur 180 000 m<sup>2</sup> de bureaux au cœur d'un site de plus de 7 hectares.

L'École est établissement composante de l'université Paris Sciences et Lettres (PSL) qui regroupe 19 établissements d'enseignement supérieur et de recherche (9 membres, 2 associés et 5 partenaires) dans les domaines des sciences, des techniques, des arts et des lettres, tous situés à Paris, ainsi que trois organismes nationaux de recherche (CNRS, INRIA, INSERM).

En 2011, PSL a été sélectionnée pour mettre en œuvre l'Idex PSL★ qui s'inscrit dans le cadre plus large du programme des investissements d'avenir (PIA 1). Ces financements étant redistribués à ses membres, c'est donc via PSL que l'École bénéficie des financements accordés dans le cadre de l'Idex (Initiatives d'excellence).

En 2019, Paris Sciences et Lettres a adopté de nouveaux statuts pour devenir un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), créé en application de l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les établissements "composantes" de l'université PSL conservent leurs personnalités morales et juridiques ainsi que leurs statuts propres. Autonomes sur un plan juridique, ils s'inscrivent pour autant dans la stratégie de l'université PSL qu'ils définissent en commun.

Prenant acte de cette avancée institutionnelle, le jury Idex réuni à l'automne 2020 a validé définitivement le projet. Cette décision a eu pour effet de confirmer enfin la dévolution par l'État à PSL d'un capital non consommable de 750 M€ (rapportant près de 25 M€ par an, aux conditions actuelles).

Le décret n°2022-1475 du 24 novembre 2022 a pérennisé les statuts de l'université PSL, érigée en grand établissement.

## Des changements d'implantations géographiques

Depuis octobre 2014, les services centraux de l'École ont quitté le siège historique de la Sorbonne pour s'installer dans des bâtiments entièrement restructurés et aménagés au 65 de la rue de Richelieu (Paris 2<sup>ème</sup>).

La Bibliothèque a suivi le même mouvement en 2016/2017 pour rejoindre, à proximité immédiate, le quadrilatère Richelieu de la Bibliothèque nationale de France (58 rue de Richelieu / 12 rue des Petits Champs, Paris 2<sup>ème</sup>).

Une partie de l'équipe d'accueil du Centre Jean Mabillon, ainsi que le CTHS installé jusqu'alors à Vanves (Hauts de Seine) ont emménagé au cours de l'année 2019 sur le Campus Condorcet à Aubervilliers (Seine Saint-Denis).

L'Urfist reste implantée rue des Bernardins (Paris) dans l'attente de son déménagement sur le Campus Condorcet au cours de l'année 2023.

Les déménagements sur le site Richelieu ont fait l'objet d'un financement spécifique de l'État.

Conformément à son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) adopté au conseil d'administration du 13 décembre 2022, l'École ne sera plus à terme, implantée que sur deux sites : Richelieu et Condorcet.

### La fiabilisation du haut de bilan

L'École a entamé en 2014 une importante opération de fiabilisation du haut de son bilan.

A ce jour, cette fiabilisation est quasi-achevée. A l'automne 2022, restaient à intégrer les locaux occupés sur le site BnF et sur le Campus Condorcet compte tenu de l'absence d'évaluations fiables de ces actifs. Les discussions menées avec la direction de la BnF ont permis de transférer comptablement dans les comptes de l'École, les surfaces occupées par la Bibliothèque. Cf. infra § 4.2.1. Ce transfert significatif a conduit à intégrer 7,3 M€ d'actifs immobiliers (6,5 M€ en valeur nette) au bilan de l'École, ce qui représente près du quart de l'actif net de l'École au 31/12/2023.

A la clôture 2022, restent donc en attente d'inscription, les locaux occupés par l'École sur le Campus Condorcet à Aubervilliers. En valorisant ces locaux aux mêmes conditions que l'ensemble immobilier du 65 de la rue de Richelieu (coût de construction), leurs valeurs approcheraient les 3 M€. Plusieurs courriers et sollicitations ont été adressés en ce sens à la direction du Campus Condorcet.

### Numérisation des thèses des anciens élèves de l'ENC

Grâce à un soutien de PSL, l'École a entrepris en 2019 la numérisation des thèses de ses élèves avec pour objectif de les mettre en ligne sur le site internet de l'École et d'en assurer ainsi la diffusion à un large public.

Partant du principe que cette action contribue à sa mission de service public et qu'elle lui apportera un potentiel de service sur plusieurs exercices, l'École a considéré que le produit de cette numérisation répond à la définition d'un actif incorporel. Ces immobilisations générées en interne ont ainsi été comptabilisées à l'actif à leur coût de développement. Ces derniers sont constitués de l'ensemble des coûts directs engagés pour la production du bien : achats, prestations de services et masse salariale. Les coûts supportés au cours de chacun des exercices 2019 à 2022 ont été activés en «en-cours» d'immobilisations incorporelles (c/232) en contrepartie d'un produit au compte c/72 « production immobilisée ».

Le projet a consisté également au développement informatique d'un portail internet spécifique afin de permettre la mise en ligne. Celui-ci porte le nom de ThENC@. Il a été ouvert au public le 26/11/2021 (<https://www.chartes.psl.eu/fr/rubrique-recherche/theses-ecole>).

Les financements reçus dans le cadre de ce projet ont été comptabilisés en financement externe de l'actif (FEA) dans les capitaux propres.

Ce traitement comptable a été retenu afin de mieux valoriser dans les comptes, le patrimoine immatériel de l'École. Au 31/12/2022, le portail ThENC@ permet la consultation de 489 thèses sur les près de 3000 qui ont été soutenues par les élèves de l'École depuis 1849.

### Création d'un fonds de réserve dédié à l'entretien de l'immobilier

Au moment où elle s'installait dans des locaux entièrement neufs, l'École a décidé de constituer un fonds dédié à l'entretien du parc immobilier.

Partant du principe que les travaux d'entretien, peu importants sur un bâtiment neuf, prennent nécessairement de l'ampleur au fil du temps, ce fonds a pour objectif de garantir le bon état du bâtiment en constituant aujourd'hui des réserves qui financeront les travaux d'entretien de demain.

Ce fonds est retracé en comptabilité dans les capitaux propres de l'École sur une ligne dédiée dans les réserves (c/10685) au sein des capitaux propres.

Dans sa séance du 26 mars 2015, le conseil d'administration a décidé de lui consacrer chaque année 200 k€ desquels sera déduit le montant des travaux de l'exercice.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- 175 k€ pour le bâtiment du 65 de la rue de Richelieu ;
- 10 k€ au titre des locaux occupés par l'Urfist au 17 rue des Bernardins ;
- A ces montants, s'ajoutaient jusqu'en 2019 une dotation spécifique de 15 k€ pour préparer l'installation de l'École sur le Campus Condorcet.

Le 13 mars 2019, le conseil d'administration a souhaité abonder le fonds d'une dotation supplémentaire de 100 k€ par an au titre de l'entretien des locaux occupés par la Bibliothèque, 12 rue des Petits-Champs.

Le tableau ci-après retrace l'historique des dotations faites à ce fonds depuis son origine :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (*)
<b>MONTANT AFFECTÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS RICHELIEU ET BERNARDINS (A) :</b>								
Dotation annuelle	185	185	185	185	185	185	185	185
Travaux de l'exercice N-1	- 20	- 20	- 45	-43	-43	-26	-31	-15
Dotation au fonds de réserve	=165	=165	=140	=161	=142	=159	=154	=170
Cumul au 31/12/2022 (A)							1 086	
<b>MONTANT AFFECTÉ À L'INSTALLATION DE L'ÉCOLE SUR LE CAMPUS CONDORCET (B) :</b>								
Dotation annuelle	15	15	15	15	-	-	-	-
Cumul au 31/12/2022 (B)							60	
<b>MONTANT AFFECTÉ À L'ENTRETIEN DES LOCAUX 12 RUE DES PETITS-CHAMPS (C) :</b>								
Dotation annuelle	-	-	-	100	100	100	100	100
Travaux de l'exercice N-1	-	-	-	-	-1	-1	-	-
Dotation au fonds de réserve	-	-	-	=100	=99	=99	=100	=100
Cumul au 31/12/2022 (C)							398	
<b>MONTANT TOTAL AFFECTÉ AU FONDS DE RÉSERVE (A) + (B) + (C) :</b>								
Dotation totale annuelle	180	180	155	276	241	258	254	270
Cumul du fonds au 31/12/2022 (A) + (B) + (C)							1 544	

(\*) Les montants 2023 sont mentionnés ici à titre d'information. Ils seront soumis à l'approbation du conseil d'administration, le 21 mars 2023 après l'arrêté des comptes 2022.

## Suspicion de malfaçons dans les nouveaux locaux de la Bibliothèque

Des traces d'humidité et de moisissures ont été détectées sur les murs de la Rotonde en 2017. Si les premières analyses laissaient penser à une possible infiltration d'eau dans les maçonneries, les expertises menées depuis ont conduit à écarter cette hypothèse. L'absence d'évolution des traces a conduit la BnF gestionnaire principal du site à clore le sinistre.

Ce constat est intervenu après l'expiration de la garantie de parfait achèvement (1 an) mais toutefois dans le délai de garantie décennale (article 1792-2 du code civil) qui impose au constructeur de réparer les dommages survenus au cours des 10 années suivant la réception (dommages qui rendent l'immeuble construit impropre à sa destination comme par exemple, un défaut d'étanchéité).

Aucune dépréciation n'avait été comptabilisée dans les comptes notamment compte tenu du fait que les locaux concernés n'étaient, avant 2022, pas inscrits à l'actif de l'École.

## Stratégie « Bienvenue en France » et droits d'inscription différenciés

Depuis la rentrée 2019, les étudiants extra-européens qui s'inscrivent pour la première fois dans un cycle supérieur de formation en France acquittent de frais d'inscription différenciés : 2 770 € en licence et 3 770 € en master<sup>1</sup> au lieu respectivement, des 170 et 243 € applicables aux étudiants ressortissants d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse.

Cette nouvelle mesure a été accompagnée par la possibilité offerte aux établissements qui le souhaitent d'exonérer leurs étudiants extra-européens, dans la limite toutefois de 10 % des étudiants inscrits<sup>2</sup>.

Afin de se laisser le temps nécessaire à la mise en place d'une nouvelle stratégie d'accueil de ses étudiants étrangers en lien avec l'Université PSL, l'École a souhaité profiter de cette possibilité à titre transitoire pour exonérer partiellement en 2019 puis les années suivantes, les étudiants extra-européens.

Ainsi, les 10 étudiants extra-européens accueillis à la rentrée 2022 ont acquitté leurs droits d'inscription à hauteur seulement de 243 €. Les droits différenciés ont été comptabilisés en chiffre d'affaires (c/706) pour leur montant brut et en parallèle, l'exonération a donné lieu à la comptabilisation d'une charge (c/657). L'exonération représente un manque à gagner d'un peu plus de 39 k€ pour l'année universitaire 2022/2023.

## La CVEC, contribution de vie étudiante et de campus

Instituée par l'article L. 841-5 du Code de l'éducation à la rentrée 2018, cette contribution<sup>3</sup> est payée en plus des droits d'inscription, par les étudiants s'inscrivant en formation initiale de niveaux Licence, Master ou Doctorat (LMD) au profit des établissements d'enseignement supérieur et des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous). Elle est affectée spécifiquement au financement d'actions favorisant « *l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants* » et confortant « *les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention* » dans les établissements bénéficiaires.

<sup>1</sup> Les droits différenciés ne sont pas applicables aux doctorants. Leurs droits d'inscription s'élèvent toujours à 380€.

<sup>2</sup> Article R. 719-50 du Code de l'éducation.

<sup>3</sup> 92 € en 2020 et 2021, 95 € à la rentrée 2022.

Cette contribution prend la forme d'une taxe affectée<sup>1</sup> recouvrée par les Crous et reversée en deux temps aux établissements bénéficiaires de leur ressort géographique.

En 2022, un changement de méthode est intervenu dans le calendrier de reversement de cette taxe par le Crous.

En 2021, l'École a comptabilisé le solde de la CVEC 2020/2021 et l'acompte 2021/2022 versés par le Crous de Paris soit un total 4,3 k€.

L'acompte autrefois versé en décembre de l'année universitaire sera désormais versé en janvier.

Ainsi les comptes 2022, ne retracent que le solde versé au titre de l'année universitaire 2021/2022. L'acompte 2022/2023 sera comptabilisé dans le compte de résultat 2023.

Cette somme est comptabilisée en produit de fiscalité affectée (c/7571).

### Plan comptable

L'instruction comptable commune du 22 décembre 2016 a diffusé un nouveau plan de comptes applicable aux établissements publics nationaux.

Celui-ci est désormais commun aux différentes catégories d'EPN en remplaçant les différentes nomenclatures de comptes qui leur étaient spécifiques. A ce titre, le plan comptable commun remplace le plan comptable M9-3 qui était jusqu'alors applicable aux universités.

Cette harmonisation s'accompagne d'une innovation significative : la suppression des opérations exceptionnelles dans le compte de résultat (charges et produits exceptionnels).

La dernière version de l'ICC, applicable à l'exercice 2022 est celle diffusée par le BOFIP-GCP-20-0010 du 14/12/2020.

### Raccourcissement du délai de reddition des comptes

En prévoyant d'arrêter ses comptes annuels 2022 par son Conseil d'administration, le 21 mars 2023, l'École des chartes respecte les dispositions du règlement relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (article 212 du décret GBCP n°2012-1246 du 7 novembre 2012).

### Système d'information budgétaire et comptable

L'École utilise depuis le 1er janvier 2014 la suite logicielle GFC-Finances développée par l'association Cocktail.

### Changement de méthode et corrections d'erreurs

Les corrections d'erreurs sur exercices clos et les effets rétrospectifs liés aux changements de méthodes ou d'estimations comptables sont exclus du résultat de l'exercice et comptabilisés via le report à nouveau au sein des capitaux propres du bilan d'ouverture (c/ 11).

Ces opérations sont conformes à l'avis n° 2012-05 du 18 octobre 2012 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) repris dans la norme 14 du recueil des normes comptables des Établissements publics nationaux.

---

<sup>1</sup> Son montant est fixé chaque année en Loi de finances.

## 4-2. PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### Référentiel comptable

L'École est soumise au régime budgétaire, financier et comptable défini aux articles R. 719-52 à R. 719-112 du Code de l'Éducation et, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par ce dernier, aux dispositions des titres Ier et III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dit décret GBCP.

Le référentiel comptable est celui des établissements publics nationaux, opérateurs de l'État. Il se décline en trois volets indissociables :

- le recueil des normes comptables des établissements publics (juillet 2015) ;
- l'instruction comptable commune qui décrit les modalités de mise en œuvre des 21 normes comptables exposées dans le recueil (Instruction du 14 décembre 2020 publiée sous la référence BOFIP-GCP- 20-0010) ;
- le plan de comptes commun diffusé en annexe de l'instruction commune.

Ce référentiel comptable, largement inspiré du Plan comptable général, intègre notamment les nouveaux règlements concernant les actifs et les passifs diffusés par l'instruction DGFIP n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006.

L'École applique également les nouvelles instructions de la Direction générale des Finances publiques et en particulier :

- BOFIP-GCP-13-0004 du 31/1/2013 relatif à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux ;
- BOFIP-GCP-13-0023 du 6/12/2013 relatif à la comptabilisation des opérations pluriannuelles ;
- BOFIP-GCP-13-0022 du 5/12/2013 relatif à la comptabilisation des subventions reçues ;
- BOFIP-GCP-13-0024 du 9/12/2013 relatif à l'évaluation et la comptabilisation des passifs sociaux.

### TVA et sectorisation d'activités

L'École des chartes applique les dispositions de l'instruction fiscale 3 A-4-08 n° 63 du 13 juin 2008 en vertu de laquelle elle a constitué deux secteurs d'activités distincts :

- Un secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation qui sont exonérées de TVA du fait de la loi. Ainsi, le chiffre d'affaires facturé au titre de ces activités ne donne pas lieu à collecte de TVA. En contrepartie, les achats qui sont rattachés à ce secteur supportent une TVA non déductible ;
- Un secteur taxable pour les opérations relatives à l'édition. Le chiffre d'affaires de ces dernières est soumis à la TVA et les achats correspondants bénéficient du droit à déduction dans sa totalité.

A noter qu'il n'est pas appliqué de prorata de déduction pour les dépenses qualifiées de mixtes, c'est-à-dire qui ne peuvent pas être affectées précisément à l'une ou l'autre de ces activités. Par défaut, ces dernières sont rattachées au secteur exonéré.

#### 4-2-1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits et taxes non récupérables et le cas échéant des frais de livraison et de mise en service.

Elles sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur mise en service.

Un plan d'amortissement propre à chaque catégorie d'immobilisations a été adopté par le Conseil d'administration en séance du 3 octobre 2014. Les cadences demeurent néanmoins indicatives. Elles peuvent être modifiées, au cas par cas et sur justifications, afin de traduire au mieux la durée d'utilisation spécifique d'un actif.

##### Les immobilisations incorporelles

Elles sont dans la pratique essentiellement composées de logiciels acquis.

Les logiciels dont le coût unitaire est supérieur à 800 € hors taxe sont inscrits à l'actif sauf s'il s'agit de l'acquisition d'un lot représentatif d'un premier équipement. Dans ce cas, il n'est pas fait application du seuil unitaire de 800 €.

Les cadences d'amortissement sont les suivantes :

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	DURÉE
Logiciels	3 ANS
Autres droits et valeurs	3 ANS

Les frais de recherche et de développement sont habituellement comptabilisés en charges.

A noter toutefois que l'École a activé en 2019 les coûts de numérisation des thèses de ses élèves qu'elle a mis en ligne via le portail ThENC@ accessible via le site internet de l'École.

Pour plus de précisions sur ce traitement comptable dont l'objectif est de mieux valoriser le patrimoine immatériel de l'École, se reporter au point qui lui est consacré au § 4.1.

##### Les biens immobiliers

Les bâtiments sont répartis sur quatre sites :

> **65 rue de Richelieu, Paris 2<sup>ème</sup>**

Cet ensemble immobilier de 2 400 m<sup>2</sup> accueille les services centraux de l'École depuis octobre 2014, date du déménagement du site historique de la Sorbonne. Ce bâtiment a entièrement été restructuré et rénové sous la conduite de l'Oppic (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture). Par convention signée avec France domaine le 28 juillet 2014, l'État l'a mis à la disposition de l'École pour une durée de 15 années.

L'ensemble immobilier a été intégré dans les comptes à sa valeur vénale estimée par France domaine Paris à 12,25 M€ pour le bâti et 5,25 M€ pour le terrain (soit un total de 17,5 M€).

L'inscription s'est faite en quatre composants :

LIBELLÉ DES COMPOSANTS COMPTABLES		MONTANT TOTAL €
C1	Structure	7 128 723
C2	Clos et couvert	1 092 114
C3	Fluides et ascenseurs	2 322 362
C4	Agencements intérieurs	1 706 800
<b>TOTAL</b>		<b>12 250 000</b>

Ces derniers ont été définis sur la base des dépenses constatées selon les lots du marché de réhabilitation passé par le maître d'ouvrage délégué.

Les cadences d'amortissement retenues sont les suivantes :

COMPOSANTS COMPTABLES		CADENCE EN ANNÉES
C1	Structure	50
C2	Clos et couvert	20
C3	Fluides et ascenseurs	25
C4	Agencements intérieurs	20

L'amortissement a débuté le 8 octobre 2014 date de la mise en service du bâtiment. Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier a été intégré en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ». Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

> **58 rue de Richelieu / 12 rue des Petits Champs, Paris 2<sup>ème</sup>**

L'École a pris possession en juin 2016 de 1500 m<sup>2</sup> issus de la restructuration du quadrilatère Richelieu de la Bibliothèque nationale de France (BnF). Ces nouveaux locaux entièrement rénovés ont été aménagés en 2016 par l'École, en mobilier sur mesure et installations spécifiques afin de recevoir sur près de quatre kilomètres de linéaire, les collections de sa bibliothèque.

Hébergée jusqu'alors sur le site de la Sorbonne, la Bibliothèque a déménagé 150 000 ouvrages entre décembre 2016 et février 2017. Ce n'est qu'après cette tâche délicate que la Bibliothèque a pu ouvrir ses portes au public en mars 2017. Elle n'a pu rouvrir de façon définitive qu'après la gestion d'un important dégât des eaux (au printemps 2017 et de septembre 2018 à janvier 2019).

L'installation dans son ensemble a fait l'objet d'un financement spécifique de l'Etat de 700 k€.

Ces locaux mis à disposition gratuitement par l'Etat font l'objet d'une convention d'utilisation avec France domaine. Une convention fixe les modalités de refacturation des charges locatives à l'École par la BnF.

Ne disposant pas jusqu'alors d'estimation fiable du fait d'une divergence d'interprétation avec la BnF sur la notion de contrôle comptable du bien, l'École n'avait pu intégrer à son actif ces locaux qui restaient inscrits au bilan de la BnF. Une régularisation est intervenue en 2022, ce qui a conduit à fiabiliser l'actif de l'École. L'inscription a porté sur 7,3 M€ en valeur brute et 6,5 M€ en valeur nette au 1/1/2022.

L'actif est amorti à compter de cette date sur une durée de 45 ans.

Ces locaux ont été valorisés sur la base du coût de travaux supportés par l'Oppic (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture) à qui l'Etat propriétaire avait délégué la maîtrise d'ouvrage de l'opération de rénovation.

L'absence de détail des coûts par corps d'état n'a malheureusement pas permis de comptabiliser cet actif selon la méthode des composants.

A noter enfin que cette inscription ne tient pas compte de la valeur du terrain, faute d'évaluation.

> **Campus Condorcet (Aubervilliers - Seine Saint-Denis)**

Après avoir quitté les locaux qu'il occupait jusqu'alors au 60 boulevard du Lycée à Vanves, le CTHS a emménagé sur le site d'Aubervilliers du Campus Condorcet où il occupe 670 m<sup>2</sup> de bureaux partagés avec le centre Jean Mabillon. Cette occupation est régie par une convention signée avec l'établissement public Campus Condorcet. Elle prévoit la seule refacturation des prestations d'entretien et de maintenance, ainsi que des fluides.

Ces locaux construits dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé (PPP) géré par l'établissement Campus Condorcet pour le compte de l'Etat sont mis à la disposition de l'École pour héberger ses équipes de recherche ainsi que le CTHS. En lui permettant ainsi d'exercer sa mission de service public, cette mise à disposition transfère à l'École le contrôle de ces locaux au sens des normes comptables. Dès lors qu'ils sont contrôlés, ils revêtent le caractère d'un actif immobilisé à inscrire à l'actif du bilan de l'École des chartes.

Faute de disposer d'une évaluation fiable, le transfert comptable du bien n'a toujours pas pu être organisé entre le Campus Condorcet et l'École des chartes au 31 décembre 2022. Ces locaux ne figurent donc pas au bilan de l'École à la clôture 2022. Sur la base d'un coût moyen de construction de 5000€/m<sup>2</sup>, la valeur des 670 m<sup>2</sup> de bureau est estimée à 3,3 M€ environ.

Pour plus d'information sur la comptabilisation des opérations de transfert de contrôle dans le secteur public, il convient de se référer à l'avis du CNOCP n° 2020-01 du 17 janvier 2020.

> **17 rue des Bernardins, Paris 5<sup>ème</sup>**

Propriété de l'État, ces locaux sont mis à la disposition de l'École gratuitement, hors charges, en vertu d'une convention d'utilisation signée avec France domaine en 2014.

D'une superficie de 310 m<sup>2</sup>, ces locaux ont été inscrits à l'actif de l'École à leur valeur vénale. Celle-ci s'élève au total à 1 350 000 € dont 360 000 € au titre du terrain conformément au rapport d'évaluation de France domaine Paris en date du 27 janvier 2015.

Le bien est amorti sur une durée uniforme de 30 ans.

Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier est intégré à l'actif en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ». Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

Compte tenu du déménagement de l'Urfist de Paris sur le Campus Condorcet à Aubervilliers et conformément à son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), l'École va restituer en 2023 ces locaux à l'Etat propriétaire.

---

1 Proratisé selon les surfaces d'occupation.

2 Le cadre conceptuel des comptes publics a introduit en 2006 la notion de contrôle dans la définition d'un actif et l'explicite : L'entité publique contrôle la ressource si elle a la capacité de disposer de son potentiel de service, pour elle-même ou pour des tiers, ou de ses avantages économiques.

› *La Sorbonne, Paris 5<sup>ème</sup>*

Siège historique, la Sorbonne n'héberge désormais plus aucun service de l'École depuis 2014.

**Travaux et agencements**

Les travaux et agencements comptabilisés à l'actif sont amortis selon les cadences suivantes :

COMPOSANTS COMPTABLES		CADENCE EN ANNÉES
C1	Structure	50
C2	Clos et couvert	20
C3	Fluides et ascenseurs	25
C4	Agencements intérieurs	20

La charge d'amortissement n'est pas neutralisée sauf si leur financement est assuré par une subvention comptabilisée en comptes de capitaux.

**Les biens meubles corporels**

Tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 800€ hors taxe est inscrit à l'actif. Par exception, des matériels dont la valeur unitaire est inférieure à ce seuil peuvent être activés lorsqu'ils sont achetés par lot et qu'ils constituent un premier équipement ou le renouvellement d'un premier équipement.

Les biens meubles ont fait l'objet en 2014 d'un inventaire physique. Celui-ci a été rapproché de la comptabilité. Un nouveau rapprochement a été effectué en 2019.

Les biens meubles sont amortis selon les cadences suivantes :

INTITULÉS	CADENCES (ANNÉES)
<b>INSTALLATIONS TECHNIQUES ET MATÉRIELS</b>	
Installations techniques ou complexes	10
Matériel scientifique	10
Matériel d'enseignement	5
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	
Installations générales, agencements, aménagements divers	10
Matériel de transport	5
Matériel de bureau	5
Mobilier de bureau	10
Matériel informatique	3
Matériels divers	5

Depuis 2016, les acquisitions d'ouvrages de la bibliothèque sont comptabilisées à l'actif au compte 216 « collections ». Compte tenu de leur spécificité, ces ouvrages ne sont pas amortis (Cf. paragraphe ci-après).

### L'intégration à l'actif des collections d'ouvrages de la bibliothèque

Profitant de l'inventaire de ses collections mené en 2015 afin de préparer le déménagement de la bibliothèque, l'École a procédé à une estimation de la valeur vénale des ouvrages. Considérant son objet et sa spécificité, l'École a décidé d'inscrire cette collection à son bilan afin de valoriser cet important actif destiné à l'enseignement et à la recherche historique.

Dans la mesure où les ouvrages de la bibliothèque ont vocation à être conservés de façon pérenne sans perdre leur valeur d'usage ou d'objet, il a été décidé de ne pas amortir cet actif.

L'inscription en 2015 a porté sur 5,7 M€ en contrepartie des capitaux propres.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les nouvelles acquisitions sont suivies à l'actif.

CATÉGORIES	VALORISATION EN €
Livres anciens (avant 1815)	485 289
Réserve	366 217
Monographies et usuels 19 <sup>ème</sup> siècle	1 520 412
Monographies et usuels 20 <sup>ème</sup> siècle	2 638 974
Périodiques	527 341
Estampes	58 530
Cartes	6 624
Tirés à part	37 398
Documents remarquables	61 000
Autres	24 330
<b>TOTAL :</b>	<b>5 726 075</b>

Cette collection s'est enrichie de 3000 ouvrages suite au don que Katérina Stenou-Pressouyre a fait à l'École. Ces ouvrages ont été inscrits à l'actif en 2016 selon les mêmes modalités de valorisation que celles retenues par le prestataire en 2015, pour l'ensemble de la collection. L'intégration s'est faite pour 109 k€ au compte 216 « collections ».

En 2022, 105 k€ d'ouvrages nouveaux sont venus enrichir la collection. Il s'agit des dons :

Ménard : ..... 1487 ouvrages pour 65 k€

Onazam : ..... 953 ouvrages pour 25 k€

Divers donateurs : ..... 333 ouvrages pour 15 k€

Ces ouvrages ont été valorisés selon les mêmes conditions qu'en 2015.

A noter qu'en 2021 l'École a réceptionné près de 2 400 ouvrages provenant du donateur Henri-Jean Martin. En cours d'inventaire et de catalogage, ces ouvrages n'ont pas été évalués et donc n'ont pu être intégrés à l'actif du bilan à la clôture 2022.

#### 4-2-2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les financements externes de l'actif (FEA) correspondent :

- soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété (contrepartie par exemple des bâtiments affectés par l'État à notre université) ;
- soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Par dérogation au plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler, les financements versés par l'État sont inscrits au c/10 « financement de l'actif par l'État ».

Les financements versés par des tiers autres que l'État sont classés au c/13 « financement de l'actif par des tiers ».

Le classement comptable distingue de plus les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus, symétriquement à celle des actifs financés en reprenant au compte de résultat le financement au même rythme que les actifs (c/78).

Ils sont enregistrés dans les capitaux propres au moment de leur notification.

Cette présentation fait suite à l'instruction du 18 décembre 2012 de la Direction générale des Finances publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux. Elle est appliquée à l'ENC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF	COMPTES
Financement par l'Etat	c/101 - non rattaché à un actif déterminé
	c/104 - rattaché à un actif déterminé
Financement par des tiers autres que l'Etat	c/131 - non rattaché à un actif déterminé
	c/134 - rattaché à un actif déterminé

#### 4-2-3. STOCKS

Sont suivis en comptes de stock selon la méthode de l'inventaire intermittent les ouvrages édités par l'École ainsi que le CTHS.

Les ouvrages sont valorisés à leur coût de revient à hauteur des seuls coûts directs externes.

A la clôture, ils font l'objet d'une dépréciation pour mévente en fonction de l'ancienneté des titres :

Ouvrage paru en N : Taux de dépréciation :

Au 31/12/N : ..... 0 %

Au 31/12/N+1 : ..... 50 %

Au 31/12/N+2 : ..... 80 %

A partir du 31/12/N+3 : ..... 100 %

#### 4-2-4. CRÉANCES

Les créances sont suivies au poste c/41 « Clients » ou c/44 « Subventions » selon leur nature.

Le cas échéant, elles sont reclassées en créances douteuses à la clôture de l'exercice et dépréciées si leur recouvrement est compromis.

#### 4-2-5. RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS À L'EXERCICE

##### Droits d'inscriptions

Les droits de scolarité payés par les élèves étudiants étaient jusqu'en 2018 comptabilisés au prorata temporis de l'année universitaire. Ainsi par exemple, les droits 2017/2018 ont été rattachés à l'exercice 2017 à hauteur de 4/10ème et les 6/10ème restants ont été comptabilisés en produits comptabilisés d'avance à la clôture 2017 pour être ensuite rétabli sur l'exercice 2018.

Assimilant les droits d'inscription à des droits d'entrée acquis par l'établissement lors de l'inscription de l'étudiant<sup>1</sup>, la DGFIP a demandé aux établissements publics d'enseignement supérieur de ne plus appliquer la méthode du prorata temporis pour comptabiliser désormais le produit intégral des droits d'inscription au cours de l'année de perception. Ce changement a été mis en œuvre pour la première fois en 2019.

Ainsi, le compte de résultat de l'exercice 2022 retrace la totalité des droits de scolarité encaissés en septembre 2022 au titre de l'année 2022/2023.

##### Contrats pluriannuels

Les contrats concernés sont essentiellement ceux conclus au titre de la recherche ou de la formation continue. Considérant que la méthode dite à l'avancement conduit à une meilleure information, l'École a fait le choix de comptabiliser le chiffre d'affaires de ces contrats en fonction de leur avancement.

En ce qui concerne la recherche, l'avancement est déterminé selon un prorata calculé en fonction des coûts réellement encourus au titre de chacune des conventions.

En ce qui concerne la formation continue, il est déterminé en fonction du nombre d'heures réellement réalisées à la clôture de l'exercice en comparaison du nombre total d'heures de la formation.

En fonction du rythme de facturation propre à chacun des contrats (facturation de la totalité de la prestation à la signature), les retraitements donnent lieu à la comptabilisation de produits comptabilisés d'avance.

Les contrats sont considérés avec un résultat prévisionnel nul.

##### Les passifs sociaux

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses per-sonnels payés, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice.

Dans la pratique, il s'agit principalement des droits à congés ainsi que les heures complémentaires d'enseignement dispensées avant la clôture de l'exercice mais dont le paiement est différé sur l'exercice suivant.

---

<sup>1</sup> Les droits ne sont pas remboursables en cas d'arrêt de la formation

Leurs modalités de comptabilisation sont conformes à l'instruction du 27 novembre 2013 de la Direction générale des Finances publiques.

***Les heures complémentaires et les vacances d'enseignement***

Ces heures d'enseignement sont payées aux intervenants avec un décalage de quelques mois.

Les heures exécutées en 2022 et dont le paiement aux enseignants est différé en 2023 ont été recensées à la clôture pour donner lieu à charges à payer.

***Les congés payés non pris et les jours épargnés sur compte épargne temps (CET)***

Ces jours représentent une dette de l'établissement envers son personnel.

Compte tenu de la particularité du statut des enseignants-chercheurs, leur évaluation ne concerne par principe que le personnel administratif.

Les jours de congés payés non pris à la clôture de l'exercice et les jours de congés déposés sur un compte épargne-temps sont évalués en fin d'exercice sur la base du coût journalier brut chargé (base 260 jours ouvrés).

Les jours épargnés sur CET au 31 décembre 2022 qui seront indemnisés en 2023 sont valorisés selon le barème d'indemnisation forfaitaire journalier en vigueur : 135 € pour un cadre A, 90 € pour un cadre B et 75 € pour un cadre C.

Ces passifs sont comptabilisés selon leur statut, soit en charges à payer soit en provision pour risque et charges :

STATUT DES JOURS DE CONGÉS		MODALITÉ DE COMPTABILISATION
Congés annuels 2022 non pris au 31/12/2022		Charge à payer
Jours épargnés sur CET	Dont l'indemnisation interviendra en 2023	
	Jours maintenus sur les CET	Provision pour risque et charge (*)

(\*) pour tenir compte du caractère incertain de la date où les jours seront finalement utilisés par le personnel.





## 5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros (k€).

### 5.1. ACTIF

*Montants en €*

ACTIF	NOTE DE RENVOI À L'ANNEXE	2022			2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>①</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		162 329,78	-15 473,66	146 856,12	133 129,82
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		34 448 729,46	-5 259 707,14	29 189 022,32	22 972 905,72
Terrains		5 610 000,00		5 610 000,00	5 610 000,00
Constructions		20 778 617,29	-4 117 467,59	16 661 149,70	10 518 239,18
Installations techniques, matériels, et outillage		123 135,00	-51 452,02	71 682,98	83 996,48
Collections		6 432 320,06	-6 875,33	6 425 444,73	6 263 695,60
Autres immobilisations corporelles		1 504 657,11	-1 083 912,20	420 744,91	496 974,46
Immobilisations mises en concession				-	-
Immobilisations corporelles en cours				-	-
Avances et acomptes sur commandes				-	-
Immobilisations grevées de droits				-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)				-	-
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				-	-
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>34 611 059,24</b>	<b>-5 275 180,80</b>	<b>29 335 878,44</b>	<b>23 106 035,54</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>STOCKS</b>	<b>②</b>	535 347,23	-410 267,43	125 079,80	111 845,97
<b>CRÉANCES</b>	<b>③</b>	955 232,40	-16 815,97	938 416,43	666 203,98
Créances sur des entités publiques		89 045,97		89 045,97	85 315,53
Créances clients et comptes rattachés		853 582,72	-16 815,97	836 766,75	574 559,34
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		6 776,28		6 776,28	-
Créances opérations pour comptes de tiers (intervention)				-	-
Créances sur les autres débiteurs		5 827,43		5 827,43	6 329,11
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>④</b>	9 908,37		9 908,37	25 259,18
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>1 500 488,00</b>	<b>-427 083,40</b>	<b>1 073 404,60</b>	<b>803 309,13</b>
<b>TRÉSORERIE</b>	<b>⑤</b>				
Valeurs mobilières de placement				-	-
Disponibilités		4 514 943,17		4 514 943,17	3 838 768,38
Autres				-	-
<b>TOTAL TRÉSORERIE</b>		<b>4 514 943,17</b>	<b>-</b>	<b>4 514 943,17</b>	<b>3 838 768,38</b>
Comptes de régularisation					
Ecarts de conversion Actif					
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>40 626 490,41</b>	<b>-5 702 264,20</b>	<b>34 924 226,21</b>	<b>27 748 113,05</b>

## 5.1-1. ACTIF IMMOBILISÉ NOTE ①

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ainsi que leurs amortissements ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2022 :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR AU 01/01/2022	ACQUISITIONS 2022	SORTIES 2022	ACTIVATION 2022	VALEUR AU 31/12/2022
Logiciels, concessions et droits similaires - c/2053	49				49
Autres immobilisations incorporelles – c/208	95	18		18	113
Immobilisations incorporelles en cours - c/232	0				0
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>18</b>		<b>18</b>	<b>162</b>

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	VALEUR AU 01/01/2022	DOTATIONS 2022	SORTIES 2022	MISES EN SERVICE 2022	VALEUR AU 31/12/2022
Logiciels, concessions et droits similaires, c/280531 et c/280532	11	4			15
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>4</b>			<b>15</b>

Les activations 2022 correspondent aux coûts de développement supportés par l'établissement lors de la numérisation des thèses des anciens élèves. Les 58 thèses concernées ont été mises en ligne au cours de l'exercice sur le portail ThENC@.

Pour plus de précisions sur ce traitement comptable dont l'objectif est de mieux valoriser le patrimoine immatériel, se reporter au point qui lui est consacré au § 4.1.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2022 :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR AU 1/1/2022	ACQUISITIONS 2022	SORTIES 2022	ACTIVATIONS 2022	VALEUR AU 31/12/2022
Terrains - c/211	5 610				5 610
Constructions - c/213	13 512	8		7 259	20 779
Installations techniques, matériel et outillage - c/215	123				123
Collections - c/216	6 365	58		105	6 432
Autres immobilisations corporelles - c/218	1 455	50			1 505
<b>TOTAL</b>	<b>26 970</b>	<b>116</b>		<b>7 364</b>	<b>34 449</b>

Les acquisitions nouvelles d'immobilisations corporelles s'élèvent au total à 248 k€ :

– Acquisitions d'ouvrages à la Bibliothèque	58 k€
– Mise en conformité de l'éclairage (LED) dans le cadre du plan « Sobriété énergie »	7 k€
– Matériel informatique dont classe mobile	48 k€
– Autres	3 k€

Les activations nouvelles correspondent :

– Transfert comptable des locaux occupés sur le quadrilatère Richelieu	7 259 k€
– Dons d'ouvrages (reçus)	105 k€

Pour plus d'informations, se reporter au § 4-2-1. Immobilisations incorporelles et corporelles.

Les amortissements sur immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur 2022 :

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	VALEUR AU 01/01/2022	DOTATIONS 2022	SORTIES 2022	ACTIVATIONS 2022	VALEUR AU 31/12/2022
Constructions - c/2813	2 994	560		563	4 117
Installations techniques, matériel et outillage - c/2815	39	12			51
Collections - c/2816	6	1			7
Autres immobilisations corporelles - c/2818	958	126			1 084
<b>TOTAL</b>	<b>3 997</b>	<b>699</b>		<b>563</b>	<b>4 260</b>

Les immobilisations corporelles ne sont pas dépréciées.

#### 5.1-2. STOCKS NOTE ②

STOCKS (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR BRUTE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022	VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2022
<b>EN-COURS</b>	<b>7</b>	<b>14</b>
École	5	1
CTHS	2	13
<b>PRODUITS FINIS</b>	<b>472</b>	<b>509</b>
École	236	256
CTHS	235	253
<b>MARCHANDISES</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
École	13	13
<b>TOTAL</b>	<b>492</b>	<b>535</b>

Les en-cours de production de biens représentent les ouvrages en cours de fabrication au CTHS ou à l'École (direction des éditions).

Les ouvrages édités par l'École sont vendus au public soit directement par l'établissement (direction des éditions) soit pour l'essentiel, via l'intermédiaire de diffuseurs. Ainsi, depuis décembre 2013, l'École recourt à la Fondation Maison des sciences et de l'homme (FMSH) via :

- le « *Centre interinstitutionnel pour la diffusion* » en ce qui concerne les ventes en librairies ;
- le « *Comptoir des presses d'université* » pour les ventes au détail (particuliers et institutions).

En réorganisant les circuits de vente de ses ouvrages, l'École a rassemblé en un lieu unique (*Entrepôts de Seine et Marne et d'Ile de France - ESMIF*) ses stocks auparavant répartis dans six lieux différents dont un à l'étranger.

Les ouvrages édités par le CTHS sont vendus soit directement par le CTHS soit par l'intermédiaire d'un distributeur qui fait l'intermédiaire avec les libraires. Depuis le 1er janvier 2022, celui-ci est la société Dilisco (Groupe Albin Michel). Jusqu'en 2021, la distribution était assurée par la Sodis (Gallimard). La diffusion est assurée par l'Afpud (Association française des Presses d'université) en France et à l'étranger.

Afin de réduire les coûts de stockage refacturés par le distributeur et tenant compte de la particularité de son catalogue à rotation lente, le CTHS a engagé depuis 2015 plusieurs opérations de pilonnage des ouvrages considérés excédentaires.

Cet important déstockage a été réalisé en plusieurs étapes :

- 25 000 exemplaires en 2019 d'une valeur brute d'environ 370 k€.
- 31 000 exemplaires en 2017 d'une valeur brute d'environ 400 k€.
- 27 000 exemplaires en 2015 d'une valeur brute d'environ 390 k€.

Ainsi, depuis 2015, le stock d'ouvrages du CTHS est passé de près de 100 000 exemplaires à un peu plus de seulement 16 000, confirmant ainsi la rationalisation de la politique d'édition de l'institut.

Pour information, ces destructions d'ouvrages ont représenté une perte de valeur proche de 1,2 million d'€ entre 2015 et 2019.

Les stocks font l'objet de dépréciations pour mévente :

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS (LIVRES ÉDITÉS PAR L'ENC)	VALEUR BRUTE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022	VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2022
<i>Valeur brute</i>	236	256
<i>Dépréciation</i>	-227	-241
<b>VALEUR NETTE DU STOCK ÉCOLE</b>	<b>9</b>	<b>15</b>
<i>Valeur brute</i>	235	253
<i>Dépréciation</i>	-146	-159
<b>VALEUR NETTE DU STOCK CTHS</b>	<b>89</b>	<b>94</b>

Ainsi, pour l'ensemble de l'établissement, le stock des livres édités est déprécié à hauteur de 79% :

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS (LIVRES ÉDITÉS PAR L'ENC)	VALEUR AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022
Valeur brute	471	509
Dépréciation	-373	-400
<b>VALEUR NETTE DU STOCK TOTAL ÉTABLISSEMENT (PRODUITS FINIS)</b>	<b>99</b>	<b>109</b>

Le stock de marchandises est constitué d'exemplaires du livre « L'ENC, deux cents ans au service de l'histoire » que l'École détient en propre. Bien que réalisé en étroite collaboration avec l'École nationale des chartes, ce livre a été édité par Gallimard en 2020 pour être et commercialisé au travers de son réseau exclusif de librairies. La convention passée avec l'éditeur prévoyait cependant la cession de 1 500 exemplaires à l'École pour son usage propre avec la possibilité de les céder seulement dans le cadre de ventes directes, hors de son circuit de distribution habituel.

Ce livre n'étant pas issu du cycle de production de l'École, il a été décidé de suivre cette opération comme un achat de marchandises revendues en l'état.

Au 31/12/2022, sur les 1 500 exemplaires, 318 ont été vendus et 426, distribués gratuitement pour les besoins de l'opération de communication menée autour du bicentenaire de l'École qui a eu lieu en 2021.

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS (MARCHANDISES)	VALEUR AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022
<i>Valeur brute</i>	13	13
<i>Dépréciation</i>	-6	-10
<b>VALEUR NETTE DU STOCK MARCHANDISES</b>	<b>7</b>	<b>3</b>

### 5.1.3. CRÉANCES NOTE ③

Les créances de l'actif circulant sont composées des postes suivants :

CRÉANCES (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022
Avances et acomptes versés sur commande	0	7
Créances clients et Comptes rattachés	591	854
Créances sur entités publiques	85	89
Autres débiteurs	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>683</b>	<b>955</b>

Le poste « Créances Clients et Comptes rattachés » inclut 56 k€ de produits à recevoir (factures à établir).

Une créance est dépréciée à hauteur de 17 k€. Elle est consécutive à la défaillance en 2021 de la société Hydroption dans l'exécution de son marché de fourniture d'électricité.

#### 5.1.4. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE NOTE ④

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées en 2022 mais qui se rattachent à 2023.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	VALEUR AU 1ER JANVIER 2022	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022
Charges constatées d'avance – c/486	25	10

Sont essentiellement concernées les charges relatives aux contrats de maintenance, abonnements et locations mobilières payables d'avance.

#### 5.1.5. TRÉSORERIE NOTE ⑤

En tant qu'établissement public, l'École a obligation de déposer ses fonds au Trésor Public. C'est donc via la Direction des Finances publiques de la région Ile-de-France – Paris (DRFiP) que les opérations de trésorerie sont exécutées.

La trésorerie nette de l'établissement est composée des éléments suivants :

TRÉSORERIE	VALEUR AU 1ER JANVIER 2022	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022
<b>TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>		
<i>Compte de dépôt (DFT)</i>	3 838	4 514
<i>Caisse et régie d'avance</i>	1	1
<b>TOTAL DISPONIBILITÉS</b>	3 839	4 515
<b>PAIEMENTS ÉMIS NON DÉBITÉS À LA CLÔTURE</b>	0	0
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	3 839	4 515

## 5.2. PASSIF

Montants en €

PASSIF	NOTE DE RENOI À L'ANNEXE	2022	2021
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>6</b>		
Financements reçus			
Financement de l'actif par l'État		22 477 684,28	16 415 885,00
Financement de l'actif par des tiers		159 291,03	161 928,13
Fonds propres des fondations			-
Écarts de réévaluation			-
Réserves		10 142 433,91	9 366 586,44
Report à nouveau		-98 742,08	-98 742,08
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		109 670,17	671 234,47
Provisions réglementées			
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>		<b>32 790 337,31</b>	<b>26 516 891,96</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>7</b>		
Provisions pour risques		156 000,00	169 500,00
Provisions pour charges		161 728,00	131 544,00
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>317 728,00</b>	<b>301 044,00</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires			
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers			
Dettes financières et autres emprunts		38,12	38,12
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>		<b>38,12</b>	<b>38,12</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>8</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		84 971,29	130 060,78
Dettes fiscales et sociales		147 705,60	188 855,00
Avances et acomptes reçus		208 000,00	124 000,00
Dettes correspondant à des opé. pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			
Autres dettes non financières		11 534,25	7 846,00
Produits constatés d'avance	<b>9</b>	1 363 876,64	479 097,85
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES</b>		<b>1 816 087,78</b>	<b>929 859,63</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
Autres éléments de trésorerie passive		35,00	279,34
<b>TOTAL TRÉSORERIE</b>		<b>35,00</b>	<b>279,34</b>
Comptes de régularisation			
Ecarts de conversion Passif			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>34 924 226,21</b>	<b>27 748 113,05</b>

### 5.2.1. CAPITAUX PROPRES NOTE 6

Les capitaux propres ont varié comme suit en 2022 :

CAPITAUX PROPRES	VALEUR 1 <sup>ER</sup> JANV. 2022	AUGMENTATIONS 2022	DIMINUTIONS 2022	VALEUR 31 DÉC. 2022
Financements reçus de l'État non rattachés à des actifs déterminés	-			
Financements reçus de l'État rattachés à des actifs déterminés	16 416	7 259	-1 198	22 478
- <i>Intégration locaux BnF au 1/1/22</i>		7 259	-563	
- <i>Quotes-parts de l'exercice</i>			-634	
Réserves	9 367	776	-	10 142
- <i>Affectation du résultat 2021</i>		671		
- <i>Dons d'ouvrages</i>		105		
Report à nouveau	-99			-99
Résultat 2021	671		-671	0
- <i>Affectation en réserves</i>			-671	
Résultat 2022		110		110
<b>TOTAL</b>	<b>26 355</b>	<b>8 145</b>	<b>- 1 869</b>	<b>32 631</b>

FINANCEMENTS PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	VALEUR 1 <sup>ER</sup> JANV. 2022	SUBVENTIONS REÇUES 2022	QUOTES-PARTS REPRISES	VALEUR 31 DÉC. 2022
Financements non rattachés à des actifs	-			
Financements rattachés à des actifs	162		-3	159
- <i>Région</i>	38		-3	35
- <i>Autres</i>	124			124
<b>TOTAL</b>	<b>162</b>		<b>-3</b>	<b>159</b>

La présentation des capitaux propres des établissements publics nationaux diffère sensiblement du plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler et dont les fonds propres sont apportés principalement par l'Etat.

Les capitaux propres de l'établissement sont ainsi composés :

- des financements reçus de l'Etat :

Ceux-ci sont constitués de financements soit en espèces (subventions) soit en nature. En nature, ils représentent essentiellement la contrepartie des biens remis en affectation à l'établissement pour que celui-ci exerce ses missions de service public (bâtiments).

Lorsqu'ils sont rattachés à un bien identifié, ils sont repris par quotes-parts au résultat au même rythme que l'amortissement des biens.

Le nouveau financement de 7 259 k€ en valeur brute correspond à la contrepartie de la mise à disposition des locaux occupés par l'École sur le site Richelieu. Cette mise à disposition constitue un apport en nature fait par l'Etat à l'École.

La régularisation a consisté à reprendre également 593 k€ de quotes-parts de financement pour tenir compte d'une date de mise en service des locaux en juin 2016.

Pour plus d'informations, se reporter au § 4-2-1. Immobilisations incorporelles et corporelles et au § 4-2-2 Subventions d'investissement.

- des réserves de l'établissement ;

Celles-ci représentent le montant cumulé des résultats comptables des exercices précédents. Ils sont affectés en réserves sur décision du conseil d'administration.

A noter que sur décision du conseil d'administration, les réserves sont affectées pour partie à l'entretien des bâtiments. Cf. «Création d'un fonds de réserve dédié à l'entretien de l'immobilier» au § 4.1. Au 31/12/2022, sur un montant total de 10,1 M€, 1,5 M€ sont affectés à ce fonds :

- 1 086 k€ pour l'entretien des bâtiments des rues de Richelieu et des Bernardins ;
- 60 k€ pour l'installation de l'École sur le Campus Condorcet ;
- 398 k€ pour l'entretien des locaux du 12 de la rue des Petits-Champs.

- du report à nouveau ;

Ce report à nouveau correspond à des corrections d'erreur et des changements de méthode faits au cours d'exercice antérieurs.

- du résultat de l'exercice 2022 (+ 110 k€).

#### 5.2.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NOTE 7

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	VALEUR 1 <sup>ER</sup> JANV. 2022	DOTATIONS 2022	REPRISES 2022	PROVISIONS 31 DÉC. 2022
Provisions pour risques	170		-14	156
Autres provisions pour risques et charges	132	162	132	162
<b>TOTAL</b>	<b>301</b>	<b>162</b>	<b>118</b>	<b>318</b>

Aucun litige n'a été identifié que ce soit avec le personnel ou avec d'autres tiers.

Les provisions pour risques d'un montant total de 156 k€ couvrent des risques de reversement de subventions perçues au cours d'exercices antérieurs.

Les autres provisions ont été constituées pour traduire dans les comptes, la valeur des jours de congés épargnés par le personnel sur leurs comptes épargne temps (CET). Ces jours représentent une dette de l'établissement envers son personnel.

### 5.2.3. DETTES NOTE 8

L'avance sur subvention (124 k€) concerne un financement versé par l'Etat.

Les postes « Dettes » incluent les charges à payer détaillées ci-dessous :

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022
<b>FOURNISSEURS - c/408</b> (FACTURES NON PARVENUES AU 31/12/N)	130	85
<b>PERSONNEL - c/428</b>	148	111
- Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en N+1	30	34
- Congés acquis et non pris au 31 décembre N	34	25
- Heures complémentaires et vacances d'enseignement	65	39
- Indemnité inflation	12	
- Actes de gestion et vacances administratives	6	14
<b>CHARGES SOCIALES - c/438</b>	41	37
<b>TOTAL</b>	<b>319</b>	<b>233</b>

Pour plus d'explications concernant les charges à payer relatives au personnel il convient de se référer au § 4-2-6 « Rattachement des charges et des produits à l'exercice ».

### 5.2.4. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE NOTE 9

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	VALEUR AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022
Prestations de recherche	469	1 354
Autres	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>479</b>	<b>1 364</b>

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2022 mais qui se rattachent à 2023 ou aux exercices suivants. (Cf. § 4-2-6).

Les produits constatés d'avance relatifs à la recherche ou à la formation continue représentent les subventions ou le chiffre d'affaires facturés en avance par rapport aux prestations.

Les principaux financements constatés d'avance au 31/12/2022 sont :

– PSL – Projet Biblissima +	1 052 k€
– ANR - Projet « LIBER » (Les Décades de Bressuire, première traduction française de l'Histoire romaine de Tite- Live)	124 k€
– ANR – Projet « E-NDP » (Notre-Dame de Paris et son cloître)	59 k€
– ERASMUS	35 k€

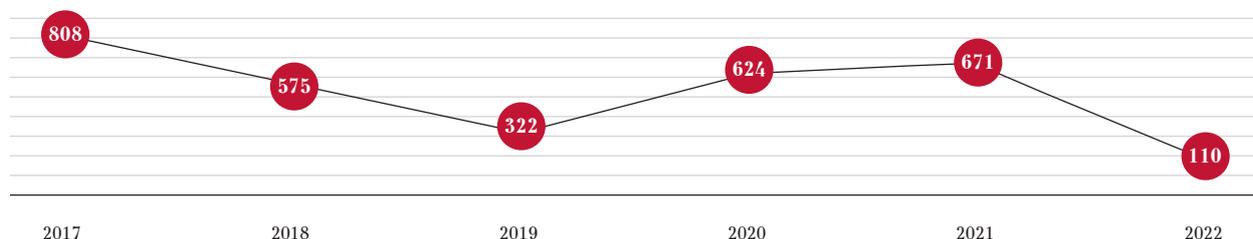




## 6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice (+110 k€) est en baisse significative par rapport aux années précédentes :

Évolution du résultat en k€

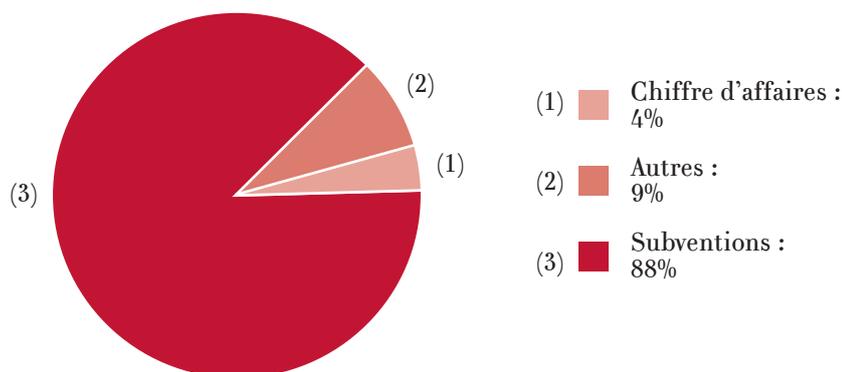


### 6.1. PRODUITS

Montants en €

PRODUITS	NOTE DE RENVOI À L'ANNEXE	2022	2021
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	①		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE</b>		10 438 730,01	10 416 018,65
Subventions pour charges de service public		9 900 160,00	9 876 356,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques		530 741,31	523 344,96
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention		-	-
Dons et legs		1 650,00	12 010,00
Produits de la fiscalité affectée	②	6 178,70	4 307,69
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		448 742,33	464 754,90
Ventes de marchandises		-	608,51
Ventes de biens ou prestations de services		325 163,56	284 936,83
Produits de cessions d'éléments d'actif		-	-
Autres produits de gestion		68 264,30	149 206,42
Production stockée -		44 521,47	-22 019,86
Production immobilisée		10 793,00	52 023,00
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	③	-	-
<b>AUTRES PRODUITS</b>		1 161 466,99	959 072,43
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		393 159,17	466 129,93
Reprises du financement rattaché à un actif		768 307,82	492 942,50
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		-	-
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		12 048 939,33	11 839 845,98
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits des participations et des prêts			
Intérêts sur créances non immobilisées			
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Gains de change			
Autres produits financiers			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières			
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>		-	
Resultat de l'activité (perte)			
<b>TOTAL PRODUITS</b>		12 048 939,33	11 839 845,98

### Répartition des produits par nature (2022)



### Produits sans contrepartie directe (subventions)

note ①

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2021	2022	ÉVOLUTION
Subventions pour charges de service public (SCSP)	9 876	9 900	0%
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	523	533	2%
Subventions spécifiques affectées au financement de certaines charges d'intervention			
Dons et legs	12	2	
Produits de la fiscalité affectée	4	6	-30%
<b>TOTAL</b>	<b>10 416</b>	<b>10 439</b>	<b>0%</b>

#### Subvention pour charges de service public :

L'École est essentiellement financée par des subventions d'exploitation qui représentent 88 % de ses produits. La principale d'entre elles est la subvention pour charges de service public (SCSP), dotation récurrente versée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) pour que l'École exerce sa mission de service public. Celle-ci s'élève à 9 900 k€ en 2022 contre 9 876 k€ en 2021.

#### Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et autres entités publiques :

RUBRIQUE	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ETAT	2021	2022	ÉVOLUTION
c/74118	Etat (MESRI) – Subventions hors SCSP	101	0	-100%
c/741311	Etat - ANR dans le cadre du PIA <sup>1</sup>	30	83	177%
c/741312	Etat - ANR hors PIA	62	86	39%
c/7446	Union européenne	14	20	45%
c/7447	Organismes internationaux	1	0	-100%
c/7448	Autres entités publiques	316	327	3%
c/748	Autres	-	17	7%
<b>TOTAL</b>		<b>523</b>	<b>533</b>	<b>+2%</b>

1. PIA : Programme des investissements d'avenir. Cf. point « Coopération interuniversitaire et investissements d'avenir » du §4.1.

Les autres subventions publiques que la subvention pour charges de service public (SCSP) comptabilisées en 2022 sont versées dans le cadre de projets qui présentent généralement un caractère pluriannuel (recherche ou autres actions). Elles sont comptabilisées à l'avancement des coûts encourus au titre du projet qu'elles financent. Elles sont donc compensées par des dépenses de montants équivalents. Cf. § 4-2-5. «Rattachement des charges et des produits à l'exercice - contrats pluriannuels».

Du fait de ce mode de comptabilisation, l'activité recherche de l'École financée par subventions n'a donc pas d'impact sur le résultat.

PRINCIPAUX PROJETS FINANCÉS PAR LE PIA	FINANCEMENT PLURIANNUEL TOTAL	DÉPENSES ENCOURUES EN 2022	AVANCEMENT DU PROJET AU 31/12/2022
Campus Condorcet (Equipex +) Projet Biblissima +	1 083	30	3%
EPHE Labex Hastec	56	42	100%

PRINCIPAUX PROJETS FINANCÉS HORS PIA	FINANCEMENT PLURIANNUEL TOTAL	DÉPENSES ENCOURUES EN 2022	AVANCEMENT DU PROJET AU 31/12/2022
Mécénat SNCF « L'histoire de la Seconde Guerre Mondiale »	88	46	100%
Agence Nationale de la Recherche – ANR Projet « E-NDP » Notre-Dame de Paris et son cloître	125	41	53%
Agence Nationale de la Recherche – ANR Projet « LiBer » Les Décades de Bersuire	136	12	9%
PSL Financement 3 contrats doctoraux	250	80	71
CNRS Financement post doctorant	78	58	97%
Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères Projet Adesfa : dvp de l'enseignement sup. en Afrique	114	101	100%

### Dons et legs

La baisse observée dans la collecte des dons entre 2021 et 2022 s'explique par la campagne de mécénat spécifique organisée en 2021 à l'occasion du bicentenaire de l'École.

Les dons et legs sont comptabilisés en produits à hauteur des dépenses encourues au cours de l'exercice dans le cadre de l'opération. La totalité des dons collectés l'année passée était consommée au 31 décembre 2021.

### Produits de la fiscalité affectée

Il s'agit ici du produit de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) perçue par le Crous et reversée aux établissements d'enseignement (voir supra § 4-1). Faits caractéristiques et comparabilité des comptes).

### Produits avec contrepartie directe note ②

Ces produits directement retirés de l'activité représentent la capacité de l'École à générer des ressources propres en dehors des subventions qu'elle perçoit.

Ils sont composés pour l'essentiel du chiffre d'affaires (ventes de marchandise, biens ou prestations de service)

Il se décompose de la façon suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES	2021	2022	ÉVOLUTION
Droits de scolarité	58	63	10%
Formation continue et VAE	124	162	30%
Ventes de publications	93	93	0%
Ventes de marchandises	1	0	-100%
Autres produits	10	7	-30%
<b>TOTAL</b>	<b>286</b>	<b>325</b>	<b>14%</b>

### ***Droits de scolarité***

NOMBRE D'INSCRITS EN FORMATION INITIALE	RENTRÉE 2021			RENTRÉE 2022			ÉVOLUTION 2021/2022
	PAYANTS	EXONÉRÉS	TOTAL	PAYANTS	EXONÉRÉS	TOTAL	
Master	58	12	70	52	19	71	1%
Doctorat	40	3	43	38	1	39	-9%
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>15</b>	<b>113</b>	<b>90</b>	<b>20</b>	<b>110</b>	<b>-2,7%</b>

NB : Les étudiants exonérés de droits de scolarité sont les étudiants boursiers et les étudiants doctorants en co-tutelle.

Les droits d'inscription concernent les étudiants accueillis dans le cadre des formations initiales universitaires délivrées par l'École. Ils ne concernent pas les élèves recrutés sur concours qui suivent le cursus d'archiviste paléographe. Ces derniers qui ont le statut d'élève fonctionnaire stagiaire se destinent aux carrières de conservateur du patrimoine, des bibliothèques ou des archives dans le secteur public.

Les formations universitaires de niveau Master délivrées par l'École sont « *Technologies numériques appliquées à l'histoire* » et « *Humanités numériques et computationnelles* ».

A noter que le diplôme du Master « *Histoire transnationale* » n'est plus délivré par l'ENC depuis la rentrée 2019. Cette formation est désormais gérée par l'ENS Paris (Ulm) bien que l'École continue d'en assurer une partie des cours.

L'École délivre le diplôme de doctorat dans ses disciplines d'excellence : histoire, histoire de l'art, langues et littératures anciennes et romanes.

Les montants des droits d'inscription sont fixés chaque année par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sans changement entre septembre 2019 et septembre 2022 en ce qui concerne les étudiants européens, ils s'élèvent à 243 € pour le Master et à 380 € pour le doctorat.

Les étudiants extra-européens s'acquittent désormais de droits différenciés (3770 € en Master). L'École a toutefois exonéré partiellement ces étudiants comme la loi l'y autorise afin de ramener leurs droits d'inscription au niveau des étudiants européens. Pour plus d'informations, se référer au point « *Stratégie Bienvenue en France et droits d'inscriptions différenciés* » du § 4.1.

A noter que le manque à gagner lié à l'exonération partielle des étudiants extra-européens s'élève à 39 k€ en 2022.

Enfin, il est rappelé pour mémoire, que les droits d'inscription sont comptabilisés, pour leur produit intégral, au titre de l'année de leur perception. Depuis 2019, ils ne sont plus rattachés à l'exercice selon la méthode du prorata temporis qui aurait consisté à rattacher en 2022, 6/10 des droits de l'année universitaire 2021/2022 et 4/10 des droits 2022/2023.

Les exonérations sont comptabilisées quant à elles en charge.

### **Formation continue**

L'activité de formation continue est partagée entre l'Urfist et l'École.

CHIFFRE D'AFFAIRES	2021	2022	ÉVOLUTION
TOTAL ENC	107	155	44%
Stages	76	87	15%
Formation à la demande	20	36	76%
Master		19	
INET	11	11	0%
TOTAL URFIST	17	7	-56%
TOTAL	124	162	30%

La hausse du chiffre d'affaires de la formation continue est entièrement portée par le service de formation continue de l'École (+44%) alors que le chiffre d'affaires de l'Urfist est, pour cette année, en net repli (-56%).

L'École a mené depuis 2019 un chantier de refonte de son catalogue de stages de formation continue à destination des professionnels du patrimoine, des métiers du livre et de la culture, ainsi que des enseignants-chercheurs et des particuliers. Trois axes prioritaires de développement de l'offre de formation continue de l'École ont été identifiés : les archives, les bibliothèques et les humanités numériques. Une nouvelle grille tarifaire a également été définie à compter de la rentrée 2019.

Cette progression très sensible confirme le redressement de cette activité suite à 4 années consécutives de baisse entre 2014 et 2018, ce qui avait conduit à diviser par deux le chiffre d'affaires sur la période.



### ***Ventes de publications :***

Sont suivies à cette rubrique les ventes d'ouvrages édités par l'École (direction des éditions) et le CTHS.

NOMBRE D'OUVRAGES	2021	2022	ÉVOLUTION
ENC - ventes directes	57	73	28%
ENC - via distributeurs	1 112	1 158	4%
CTHS - ventes directes	274	518	89%
CTHS - via distributeurs	3 125	3 344	7%
<b>TOTAL</b>	<b>4 568</b>	<b>5 093</b>	<b>11%</b>

CHIFFRE D'AFFAIRES	2021	2022	ÉVOLUTION
ENC – ventes directes	2	6	200%
ENC – via distributeurs	17	17	0%
CTHS – ventes directes	7	20	186%
CTHS – via distributeurs	68	50	-26%
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	<b>93</b>	<b>0%</b>

Le catalogue de l'École (direction des éditions) est composé de 178 titres disponibles à la vente (dont 5 nouveaux titres 2022), celui du CTHS, de 365 titres (dont 14 nouveaux titres en 2022 + 2 rééditions).

Les chiffres des ventes de l'exercice (hormis le cas particulier des ventes directes) confirment la tendance observée d'une manière plus générale dans le secteur de l'édition, en France. En effet, selon « GfK Market Intelligence - Biens culturels », le marché du livre bien qu'en repli par rapport à 2021, reste en forte progression par rapport aux ventes 2019, avant la crise sanitaire, tant en nombre d'exemplaires qu'en termes de revenu.

Cette relative embellie ne vient toutefois pas redresser une activité éditoriale en grande difficulté. Si l'on compare les ventes actuelles à celles constatées il y a 10 ans (10 660 ouvrages vendus en 2013 pour un chiffre d'affaires de 203 k€), le recul est supérieur à 50%.

### ***Ventes de l'ouvrage du bicentenaire (ventes de marchandises)***

Conçu à l'occasion du bicentenaire de l'École, le livre « L'ENC, deux cents ans au service de l'histoire » est édité et commercialisé par Gallimard au travers de son réseau exclusif de librairies. La convention passée avec l'éditeur prévoit cependant la cession de 1 500 exemplaires à l'École pour son usage propre avec la possibilité de les céder seulement dans le cadre de ventes directes, hors de son circuit de distribution habituel.

Ce livre n'étant pas issu du cycle de production de l'École, il a été décidé de suivre cette opération en achat de marchandises revendues en l'état.

NOMBRE D'OUVRAGES	2021	2022	ÉVOLUTION
ENC - ventes directes	18	-	-100%

CHIFFRE D'AFFAIRES	2021	2022	ÉVOLUTION
ENC – ventes directes	1	-	-100%

Au 31/12/2022, sur les 1 500 exemplaires, 318 ont été vendus et 426, distribués gratuitement pour les besoins des opérations de communication menées autour des célébrations du bicentenaire de l'École qui a eu lieu en 2021.

#### Autres produits de gestion note ②

La baisse s'explique pour l'essentiel par une régularisation ponctuelle en 2021 en faveur de l'École (+43k€), des charges locatives 2020 du site BnF. Conséquence imputable à la crise sanitaire qui n'a donc pas été reconduite en 2022.

#### Production stockée note ②

La production stockée de l'exercice (positive de 45 k€) signifie que l'École et le CTHS ont vendu moins d'ouvrages qu'ils en ont produits en 2022.

#### Production immobilisée note ②

La production immobilisée représente la neutralisation dans le compte de résultat, des coûts de développement engagés dans l'exercice, à l'occasion de la numérisation des thèses des anciens élèves de l'École.

L'École a fait le choix d'inscrire à l'actif le produit de cette numérisation qu'elle considère comme une immobilisation incorporelle générée en interne.

Pour plus de précision sur cette opération, se reporter au § 4-1 « *Faits caractéristiques et comparabilité des comptes* » -/ « *Numérisation des thèses des anciens élèves de l'ENC* »

#### Autres produits note ③

Il s'agit des reprises sur amortissements et provisions. Elles sont relatives à :

— l'annulation des dépréciations du stock d'ouvrages au 31/12/2022	393 k€
— la reprise sur provisions pour risques et charges	132 k€
— la reprise des quotes-parts des financements externes de l'actif	637 k€

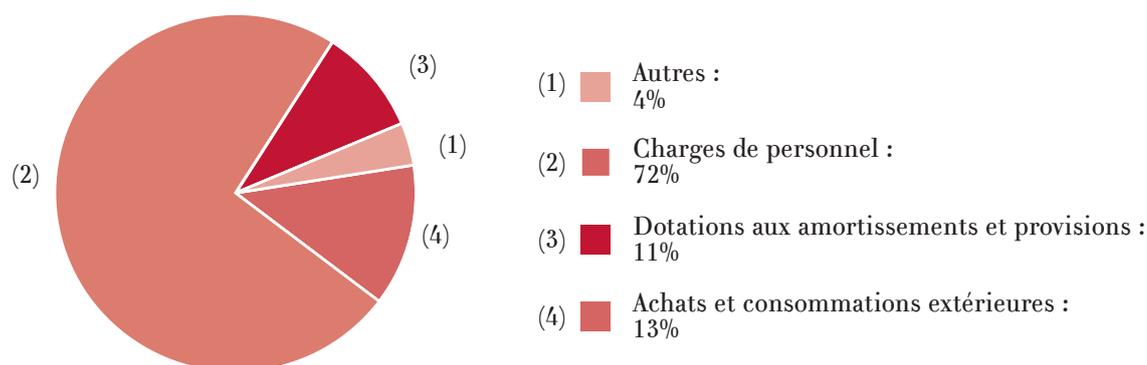
Cette dernière compense entièrement la charge de l'amortissement des biens mis à disposition ou financés par l'Etat ou d'autres tiers. Elle permet ainsi de neutraliser en partie l'amortissement des actifs corporels (704 k€).

## 6.2. CHARGES NOTE 4

Montants en €

CHARGES	NOTE DE RENVOI À L'ANNEXE	2022	2021
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4</b>		
Achats de marchandises		-	-
Variation des stocks		679,38	3 954,34
Consommation de marchandises et approvisionnements		236 009,40	234 500,72
Services extérieurs		723 179,18	649 027,94
Autres services extérieurs		614 964,47	547 072,77
Charges de personnel		8 613 617,90	8 230 676,38
Salaires, traitements et rémunérations diverses		5 141 463,82	4 881 815,32
Charges sociales		3 360 824,03	3 242 547,34
Intéressement et participation			
Autres charges de personnel		111 330,05	106 313,72
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		475 323,18	429 549,70
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et VNC des actifs cédés		1 275 495,65	1 073 829,66
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 939 269,16</b>	<b>11 168 611,51</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>			
Dispositif d'intervention pour compte propre			
Transfert aux ménages		-	-
Transferts aux entreprises			
Transferts aux collectivités territoriales			
Transferts aux autres entités			
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme			
Dotations aux provisions et dépréciations		-	-
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)		-	-
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>		<b>11 939 269,16</b>	<b>11 168 611,51</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Charges d'intérêt			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Pertes de change		-	-
Autres charges financières		-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		-	-
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Impôt sur les sociétés		-	-
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>11 939 269,16</b>	<b>11 168 611,51</b>
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ (BÉNÉFICE)		109 670,17	671 234,47
<b>TOTAL</b>		<b>12 048 939,33</b>	<b>11 839 845,98</b>

## Répartition des charges par nature (2022)



## Consommation de marchandises et approvisionnements

Cette rubrique retrace notamment les coûts externes de création éditoriale, de prépresse et d'imprimerie. Pour information, la direction des éditions a édité 5 nouveaux ouvrages en 2022 et le CTHS, 14. Les ouvrages en cours de production au 31 décembre 2022 sont respectivement de 2 et 5.

## Services extérieurs et autres services extérieurs

La progression de ces deux postes s'établit globalement à 12% (+142 k€). Cette évolution s'explique par la combinaison des facteurs suivants :

- Forte hausse des charges locatives (+21%) dont +48 k€ au titre des surfaces occupées sur le site BnF et +19 k€ concernant notre hébergement sur le Campus Condorcet. La hausse des charges sur le Campus Condorcet est consécutive à la hausse des coûts énergétiques.
- Nouveaux coûts de maintenance informatique (+18 k€) engagés le cadre de deux projets spécifiques.
- Forte reprise des déplacements du personnel et des étudiants qui a conduit au doublement du poste « Déplacements, missions et réceptions » (+115k€) entre 2021 et 2022. Après un premier rattrapage observé en 2021 (+79 k€), celui-ci revient peu ou prou à son niveau 2019, d'avant la crise.
- Réduction du poste de « Publicité, publications et relations publiques » (-38 k€ soit -58%) après la hausse des coûts observée en 2021 à l'occasion de la célébration du bicentenaire de l'École.

## Charges de personnel

L'enveloppe « masse salariale » est composée comme suit :

ENVELOPPE MASSE SALARIALE	2021	2022	ÉVOLUTION	
			EN %	EN K€
Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.)	126	132	5%	+6
Salaires et traitements	4 882	5 141	5%	+260
Charges sociales	3 243	3 361	4%	+118
Autres charges sociales	106	111	5%	+5
<b>TOTAL</b>	<b>8 357</b>	<b>8 745</b>	<b>5%</b>	<b>+389</b>

Les tableaux suivants indiquent la répartition des effectifs de l'École payés en 2021 et 2022 :

PERSONNELS EX PRIMÉS EN ETPT AU 31/12/2021	PERMANENTS	NON PERMANENTS	TOTAL
Personnels administratifs	38,2	18,7	56,9
Personnels enseignants-chercheurs	16	13,7	29,7
Elèves fonctionnaires	72,5		72,5
<b>TOTAL</b>	<b>126,7</b>	<b>32,4</b>	<b>159,1</b>

Source : tableau 1 du compte financier 2021

PERSONNELS EX PRIMÉS EN ETPT AU 31/12/2022	PERMANENTS	NON PERMANENTS	TOTAL
Personnels administratifs	39,9	18,5	58,4
Personnels enseignants-chercheurs	14,6	13,4	28
Elèves fonctionnaires	72,3		72,3
<b>TOTAL</b>	<b>126,8</b>	<b>31,9</b>	<b>158,7</b>

Source : tableau 1 du compte financier 2022

Selon les informations communiquées par le service pilotage de la masse salariale, la hausse sensible des charges de personnel s'explique par les principales raisons suivantes :

- Tout d'abord pour le facteur le plus significatif (+140 k€), l'augmentation de 3,5% du point d'indice de la fonction publique au 1/7/2022. Si la revalorisation ne concernait obligatoirement que les rémunérations indicées, l'école l'a néanmoins appliquée à l'ensemble de ses personnels, y compris les agents contractuels. A noter que cette hausse du point d'indice n'a pas été financée par l'Etat via un abondement de sa subvention pour charge de service public.
- Repyramidage de 3 postes dans le cadre de la campagne d'emploi (+108 k€).
- Revalorisation du régime indemnitaire des personnels administratifs (IFSE) : + 24k€.
- Hausse des vacances administratives dans le cadre de projets recherche (+71 k€).
- Un Glissement Vieillesse Technicité (GVT) positif de 50 k€. Le GVT est l'incidence mécanique sur la masse salariale, toutes choses étant égales par ailleurs, de l'avancement de carrière des personnels (avancement à l'ancienneté ou par concours interne, par exemple) mais aussi de l'impact favorable en termes de salaires des entrées-sorties de personnel (remplacement d'un personnel en fin de carrière par un agent plus jeune).

**Passifs sociaux**

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice. Ils représentent une dette de l'établissement envers son personnel (Cf. § 5-2-3 – Dettes).

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022
Personnel - c/428	148	111
- Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en N+1	30	36
- Congés acquis et non pris au 31 décembre N	34	25
- Heures complémentaires et vacances d'enseignement	65	39
- Indemnité inflation	12	0
- Actes de gestion et vacances administratives	6	14
Charges sociales - c/438	41	37
<b>TOTAL</b>	<b>189</b>	<b>148</b>

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	VALEUR 1 <sup>ER</sup> JANV. 2022	DOTATIONS 2022	REPRISES 2022	PROVISIONS 31 DÉC. 2022
Jours de congés épargnés sur CET	132	162		293

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice. Ils représentent une dette de l'établissement envers son personnel (Cf. § 5-2-3 – Dettes).

Ils concernent essentiellement les heures d'enseignement (heures complémentaires et vacances) dispensées en 2022 dont le paiement est différé en 2023 et des jours de congés épargnés par le personnel sur CET.

Pour plus de précisions sur ce point, Cf. § 5-2-5. Rattachement des charges et des produits à l'exercice

**Autres charges**

Ce poste retrace essentiellement les subventions et participations financières versées par l'École. La principale d'entre elles est la contribution versée au Campus Condorcet en tant que membre fondateur.

**Dotations aux amortissements et provisions**

Les dotations se décomposent de la façon suivante :

- Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles 704 k€
- Dotation aux provisions pour risques 162 k€
- Dépréciation constituée sur les stocks d'ouvrages au 31/12/2022 410 k€

L'augmentation de la charge d'amortissement est consécutive à l'intégration en 2022 des locaux occupés par l'École sur le site BnF (+143 k€).

A noter que la charge d'amortissement des immobilisations financées par des tiers est neutralisée à hauteur de 637 k€ par une reprise du financement au compte de résultat (Cf. § 6-1.).



## 7. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Montants en k€

<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ</b>	
Résultat net	110
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	
Amortissements et provisions	1 275
Plus-values de cessions	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-1 161
	<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>
	<b>224</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	
Stocks	-44
Créances d'exploitation	-272
Dettes d'exploitation	
Autres créances liées à l'activité	15
Autres dettes liées à l'activité (y compris les intérêts courus)	886
	<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>
	<b>809</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	
Acquisitions d'immobilisations	-133
Cessions d'immobilisations	
Réduction d'immobilisations	
Subvention d'investissement reçues	
Corrections d'erreur via augmentations des capitaux propres	
Corrections d'erreur via diminutions des capitaux propres	
	<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>
	<b>-133</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	
Nouveaux emprunts	
Remboursement d'emprunts	
	<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>
	<b>0</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>676</b>
<b>TRÉSORERIE D'OUVERTURE</b>	
Trésorerie d'ouverture	3 838
Trésorerie de clôture	4 515
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>676</b>



## 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Aucun engagement donné par l'École ou par des tiers à l'égard de l'École n'a été recensé.

## 9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers 2022 n'a été identifié au moment où nous arrêtons les comptes.







École nationale des chartes  
65, rue de Richelieu  
Paris 2<sup>e</sup>  
TÉL. + 33 (0)1 55 42 75 00  
[www.chartes.psl.eu](http://www.chartes.psl.eu)  
[agence.comptable@chartes.psl.eu](mailto:agence.comptable@chartes.psl.eu)